

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

5 janvier 2016	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi le 5 janvier 2016 à 20:00 heures.
Présences	<p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'urbanisme et des travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une quinzaine de citoyens.</p>
Ordre du jour	<p>Il est proposé par M Hugues Caron et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 160101-6772</b></p>
Points d'information	<p><b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b></p> <p><b>01. <u>Dépôt du budget 2016 :</u></b></p> <p>M. le maire rappelle aux citoyens qu'il est possible de consulter le budget 2016 à l'hôtel de ville et dans le journal Info-Dégelis. Il rappelle aussi que le budget 2016 n'engendrera aucune augmentation de taxes pour les citoyens de Dégelis.</p> <p><b>02. <u>Entente avec Carrosserie Dégelis :</u></b></p> <p>Une entente entre la municipalité et Carrosserie Dégelis a été conclue pour que le commerce soit relocalisé sur un terrain appartenant à la ville dans le secteur industriel sur l'avenue de l'Accueil.</p> <p><b>03. <u>Acquisition d'un camion de déneigement usagé :</u></b></p> <p>La Ville de Dégelis a procédé à un appel d'offres pour faire l'acquisition d'un camion de déneigement usagé. Une seule soumission a été déposée pour un camion neuf; celle-ci a été rejetée car elle excédait de 80 000 \$ le montant budgété par la municipalité.</p>
Période de questions	<p><b><u>Période de questions :</u></b></p> <p>Aucune question.</p>
Procès-verbaux	<p>Il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 7 décembre 2015, tel que rédigé.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 160102-6772</b></p> <p>Il est proposé par M Serge Dionne et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion spéciale du 15 décembre 2015, tel que rédigé.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 160103-6772</b></p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de décembre 2015 au montant de 169 585,19 \$ est déposée.</p> <p>Il est proposé par M Richard Bard et unanimement résolu que la liste des comptes de décembre 2015 s'élevant à 169 585,19 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 160104-6772</b></p>

Déboursés La liste des déboursés de décembre 2015 est déposée au montant de 158 513,63 \$.

Il est proposé par M Simon Potvin et unanimement résolu que la liste des déboursés de décembre 2015 au montant de 158 513,63 \$ soit et est acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160105-6773**

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspondance

**CORRESPONDANCE :**

**a) Groupe Bénévole de Dégelis :**

Réception d'une lettre de remerciements du Groupe Bénévole de Dégelis pour le vin d'honneur offert lors du dîner des aînés le 9 décembre dernier.

**b) TransCanada - Localisation d'une station de pompage :**

Suite à une rencontre d'information tenue à la MRC le 17 novembre dernier, réception d'une lettre de TransCanada en réponse à une demande de M. le maire pour relocaliser une station de pompage sur le territoire de Dégelis, afin que celle-ci soit plus accessible en cas d'urgence.

Dans sa correspondance, TransCanada affirme qu'elle ne peut acquiescer à sa demande en raison de difficultés techniques pour le raccordement de l'oléoduc à la station de pompage, et de la présence de tortues des bois dans ce secteur, lesquelles sont menacées d'extinction.

**c) C.P.T.A.Q. (367525, 368702) - Les Carrières Dubé et fils inc. :**

La Commission de protection du territoire agricole rappelle à Les Carrière Dubé et Fils inc. que les droits d'extraction accordés pour les lots 67-P, 68-P, 69-P viendront à échéance le 20 janvier 2016, et que ces mêmes autorisations accordées pour les lots 436-P, 437-P, 439-P seront échues le 13 janvier prochain.

**d) C.P.T.A.Q. (dossier 375828) - MRC de Témiscouata (art. 59) :**

La Commission de protection du territoire agricole informe la ville de Dégelis qu'elle rend décision dans le dossier des îlots déstructurés en autorisant sous plusieurs conditions, l'implantation de résidences dans des zones agricoles bien précises.

**e) Fabrique Sainte-Rose-de-Dégelis :**

Une lettre a été acheminée à la Fabrique confirmant une allocation de 1500 \$ pour l'utilisation du stationnement de l'église à des fins publiques.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu de verser une allocation de 1 500 \$ à la Fabrique Ste-Rose-de-Dégelis pour l'utilisation du stationnement de l'église à des fins publiques pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160106-6773**

OMH - Budget 2016

**IL EST PROPOSÉ** par M Simon Potvin et unanimement résolu que la ville de Dégelis approuve le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation au montant de 373 859 \$, et qu'elle s'engage à payer la quote-part municipale s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160107-6773**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 642****AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE MUNICIPALE ET AUTRES CHARGES POUR L'ANNÉE 2016, ET D'ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la ville de Dégelis a adopté un budget équilibré pour l'année 2016 lors de la séance spéciale du 15 décembre 2015;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir le taux de la taxe foncière municipale et autres compensations pour permettre au conseil municipal de rencontrer les obligations prévues au budget 2016;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fixer le taux d'intérêt sur les comptes échus, ainsi que les modalités de paiement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil le 7 décembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #642 et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : Prévisions budgétaires**

2.1 Le conseil municipal de la ville de Dégelis a adopté le budget 2016 lors de l'assemblée spéciale tenue le 15 décembre 2015 qui se lit comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**  
**Exercice se terminant le 31 décembre 2016**

**REVENUS :**

Taxes	3 644 690 \$
Compensations tenant lieu de taxes	418 925 \$
Péréquation	326 100 \$
Autres transferts	1 099 846 \$
Services rendus	580 459 \$
Imposition de droits	37 500 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$
Intérêts	26 000 \$
Autres revenus	<u>75 500 \$</u>

**Total des revenus :** **6 212 020 \$**

**DÉPENSES :**

Administration générale	876 986 \$
Sécurité publique	371 234 \$
Transport	1 065 955 \$
Hygiène du milieu	710 380 \$
Santé & bien être	50 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	409 982 \$
Loisirs & culture	939 622 \$
Frais de financement	360 178 \$
Remboursement de la dette à long terme	1 208 200 \$
Remboursement du fonds de roulement	-
Activités d'investissement	283 050 \$
Excédent accumulé	<u>(63 567) \$</u>

**Total des dépenses :** **6 212 020 \$**

2.2 La trésorière est autorisée à faire les paiements immédiatement sur les dépenses incompressibles de la municipalité à partir du budget 2016 autorisé, c'est à dire :

- 1) Dépenses d'électricité et de communication;
- 2) Dépenses imputées sur la carte de crédit de la ville dont l'achat est effectué conformément au présent règlement;

- 3) Les frais de poste et de location de la timbreuse, ainsi que le renflouement de la petite caisse;
- 4) Les dépenses inhérentes à l'application de la convention de travail ou reliées aux conditions de travail et au traitement des employés et des élus;
- 5) Les frais de location de films pour le cinéma;
- 6) Les redevances sur le sable;
- 7) Les contributions faites à la Corporation de développement économique de la ville de Dégelis conformément au budget municipal;
- 8) Les prélèvements préautorisés effectués par l'institution financière dans le compte de la Ville : location de TPV, Bell mobilité, frais bancaires et versements de capital et intérêts;
- 9) Les frais des tarifs et permis dus en vertu d'une loi ou d'un règlement applicable au Québec, pour les dépenses telles que l'immatriculation, les frais judiciaires, etc.

**ARTICLE 3 : Taux variés de la taxe foncière générale**

Une taxe foncière sur chacune des catégories d'immeubles imposables suivantes est décrétée pour l'année 2016 sur tous les biens fonds imposables de la ville de Dégelis. Ladite taxe foncière est décrétée sur tous les immeubles imposables pouvant être assujettis à ladite taxe selon le rôle d'évaluation en vigueur, ainsi que sur tout immeuble ou biens fonds imposables susceptibles d'être portés au rôle d'évaluation au cours de l'exercice financier 2016.

Non résidentiel	1,56 \$ du 100 \$ d'évaluation
Industriel	1,56 \$ du 100 \$ d'évaluation
Six logements et plus	1,56 \$ du 100 \$ d'évaluation
Agricole	1,40 \$ du 100 \$ d'évaluation
Résidentiel	1,40 \$ du 100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservis	2,10 \$ du 100 \$ d'évaluation

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

**ARTICLE 4 : Application des dispositions de la loi**

Les dispositions énoncées aux articles 244.29 à 244.64 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F-2.1)* s'appliquent intégralement.

**ARTICLE 5 : Taux de base**

Le taux de base est fixé à 1,40 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation porté au rôle triennal d'évaluation foncière en vigueur pour l'année 2016.

**ARTICLE 6 : Taux de la taxe spéciale pour le règlement #429 (prise d'eau)**

Aux fins de payer les sommes requises pour le service de dette du règlement d'emprunt numéro 429 (prise d'eau) de la ville de Dégelis, il est imposé et sera prélevé en 2016, la taxe spéciale et compensations suivantes :

Pour les travaux de réparation à la prise d'eau sur la route Lapointe, une taxe spéciale de 2 cents (0,02 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation sur tous les immeubles imposables, construits ou non, qui bénéficient ou peuvent bénéficier du service d'aqueduc.

**ARTICLE 7 : Taux particulier - Règlement #485 (Aqueduc Route 295)**

Le conseil municipal fixe, selon l'option choisie par le propriétaire visé par les travaux, le taux de la taxe spéciale pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, d'une partie des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc en bordure de la route 295 (section gauche de la chaussée, plus précisément du 263 jusqu'au 407 route 295 inclusivement) à :

Option - Financement 20 ans :

2,70 \$ du mètre linéaire sur toutes les catégories d'immeubles imposables construits ou non, situés en bordure de la route 295 (section gauche de la chaussée, plus précisément du 263 jusqu'au 407 route 295 inclusivement) où sont effectués les travaux, et cette taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Le contribuable visé par la taxe répartie en front des immeubles peut être exempté de ladite taxe en payant en un versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble. Le contribuable utilisant la présente formule de paiement doit effectuer le versement à la municipalité dans les trente (30) jours de la réception de la facturation.

**ARTICLE 8 : Taux particulier - Règlement #573 (Égout Route 295)**

Le conseil municipal fixe, selon l'option choisie par le propriétaire visé par les travaux, le taux de la taxe spéciale pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, d'une partie des travaux de prolongement du réseau d'égout en bordure de la route 295 (plus précisément du 235 jusqu'au 275 route 295 inclusivement) à :

Option - Financement 10 ans :

12,83 \$ du mètre linéaire sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en bordure de la route 295 où sont effectués les travaux, et cette taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Option - Financement 15 ans :

9,10 \$ du mètre linéaire sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en bordure de la route 295 où sont effectués les travaux, et cette taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Option - Financement 20 ans :

7,28 \$ du mètre linéaire sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en bordure de la route 295 où sont effectués les travaux et cette taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Option - Paiement comptant :

111,47 \$ du mètre linéaire sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en bordure de la route 295 où sont effectués les travaux et cette taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Le contribuable visé par la taxe répartie en front des immeubles peut être exempté de ladite taxe en payant en un versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble. Le contribuable utilisant la présente formule de paiement doit effectuer le versement à la municipalité dans les trente (30) jours de la réception de la facturation.

**ARTICLE 9 : Tarification pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles**

9.1 Les taxes de services sont imposées à tous les usagers qui bénéficient ou peuvent bénéficier des services selon le classement et la tarification suivante :

CLASSEMENT	AQUEDUC (\$)	ÉGOUT (\$)	MATIÈRES RÉSIDUELLES (\$)
4 (Commercial)		211,00	
6 (Commercial)		245,00	
7 (Commercial)		190,00	
22 (Commercial)		1 332,00	
24 (Commercial)		299,00	
28 (Commercial)		361,00	
32 (Commercial)		308,00	
34 (Commercial)		405,00	
39 (Commercial)		460,00	
45 (Commercial)		287,00	
55 (Commercial)		683,00	
61 (Commercial)		956,00	
62 (Commercial)		125,00	
200 (Résidence)	250,00		
201 (Chalet)	250,00		

CLASSEMENT	AQUEDUC (\$)	ÉGOUT (\$)	MATIÈRES RÉSIDUELLES (\$)
204 (Logements)	250,00		
205 (Épicerie)	187,50		
208 (Dépanneur)	187,50		
211 (Boucherie)	250,00		
214 (Pâtisserie)	250,00		
216 (Casse-croûte)	62,50		
217 (Restaurant)	500,00		
220 (Resto-Service rapide)	312,50		
222 (Bar)	312,50		
224 (Motel par unité)	62,50		
226 (Décoration/fleuriste)	250,00		
228 (Esthéticienne)	250,00		
230 (Dentiste)	250,00		
231 (Barbier)	250,00		
232 (Coiffure)	312,50		
234 (Bureau d'affaires)	187,50		
237 (Magasin à grande surface)	250,00		
238 (Garage)	250,00		
240 (Ébéniste)	250,00		
241 (Cordonnier)	250,00		
242 (Transformation alimentaire)	1 750,00		
243 (Lave-auto/1 porte)	500,00		
244 (Lave-auto/1 porte Récupération eau)	250,00		
245 (Salon funéraire)	1 250,00		
246 (Ferme)	750,00		
247 (Allguard Wood)	2 000,00		
248 (Groupe Lebel)	12 000,00		
249 (Résidence pers. âgées)	62,50		
252 (Station-service)	375,00		
254 (Chambre)	62,50		
255 (Physiothérapeute)	187,50		
290 (Local non-spécifié)	250,00		
295 (Entrepôt)	165,00		
299 (Commerce sans activité)	165,00		
300 (Résidentiel)		220,00	
301 (commercial)		220,00	
302 (Salle de montre)		165,00	
303 (Salon de toilettage)		220,00	
344 (Lave-auto Récupération eau)		190,00	
400 (Résidentiel)			175,00
401 (Résidentiel/saisonnier)			87,50
402 (Commercial/0.5 vg <sup>3</sup> )			150,00
403 (Commercial/1 vg <sup>3</sup> conteneur)			350,00
404 (Commercial/1 vg <sup>3</sup> saisonnier)			175,00
405 (Commercial/0.5 vg <sup>3</sup> )			50,00
406 (Commercial/1 vg <sup>3</sup> )			116,67
407 (Commercial/saisonnier)			58,33

- 9.2 Les propriétés qui ne sont pas desservies par le réseau d'égout ont à défrayer une taxe pour la vidange de leur installation septique. Le montant à payer pour l'année 2016 est de 85 \$ pour les résidences permanentes et les commerces, et de 42,50 \$ pour les résidences saisonnières.
- 9.3 Les résidences, logements ou appartements qui sont abandonnés ou fermés définitivement se verront enlever les taxes de services, à condition qu'il soit démontré hors de tout doute que la vocation du bâtiment est abandonnée et inapte à redevenir une résidence, un logement ou un appartement.
- 9.4 Le service est facturable pour chacune des unités de logements résidentiels, pour chaque local commercial ou industrie, qui peut se prévaloir du service, qu'il soit relié ou non au dit service.

#### **ARTICLE 10 : Nombre de versements**

Lorsqu'un compte de taxes est supérieur à trois cents dollars (300 \$), le quart (1/4) de ce compte est payable dans les trente jours après l'envoi du compte de taxes, la deuxième partie (1/4) étant due le 6 mai suivant, la troisième partie (1/4) étant due le 8 juillet suivant, et la quatrième partie (1/4) étant due le 7 octobre suivant.

Pour les comptes inférieurs à trois cents dollars (300 \$), ils sont payables dans les trente (30) jours qui suivent l'envoi dudit compte en un seul versement.

**ARTICLE 11 : Taux d'intérêt**

Tout compte de taxes municipales non payé dans les délais prévus à l'article 10 du présent règlement porte intérêt au taux de 12% par année.

Toute autre charge municipale non payée dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

**ARTICLE 12 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160108-6778**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Greffier

Règlement 643

**RÈGLEMENT NUMÉRO 643**

**DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS OU SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis désire réviser annuellement la tarification pour une partie de ses biens, services ou activités;

**CONSIDÉRANT QU'avis de motion** a été dûment donné lors de la séance régulière du 7 décembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que le conseil municipal statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 : BUT**

Le présent règlement a pour but de fixer une tarification au regard de certains biens, activités ou services que la municipalité réalise pour le compte de personnes ou organismes.

**ARTICLE 3 : TARIFICATION**

La municipalité établit et impose une tarification pour certains biens, activités ou services touchant les secteurs suivants :

- Administration générale
- Sécurité publique
- Voirie municipale
- Loisirs

**ARTICLE 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Photocopie :
- Papier fourni par le client 0,25 \$/page
  - Lorsque plus de 15 minutes sont requises par le personnel à la photocopie 0,05 \$/page
- Salaire + b.m.

b) Photocopie (O.S.B.L.) :	
▪ papier non fourni par l'organisme :	0,05 \$/page
▪ papier fourni par l'organisme :	Gratuit
c) Télécopieur (5 feuilles maximum) :	
▪ région 418 :	1,25 \$
▪ autres régions :	1,75 \$
d) Épinglette	3,00 \$/unité
e) Livre du Centenaire	6,00 \$/unité
f) Carte postale	Gratuit
g) Fiche du contribuable - Confirmation de taxes	10 \$/chacune

Le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs est toujours considéré à priori.

#### **ARTICLE 5 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**

a) Camionnette Incendie :	
▪ Accompagnateur - organisme sans but lucratif :	Gratuit
▪ Tarification au km (privé) :	0,45 \$/km
b) Camion-citerne (incluant opérateur)	85 \$/heure
c) Camion autopompe (incluant opérateur)	85 \$/heure
d) Unité d'urgence :	
▪ Accompagnateur O.S.B.L. :	Gratuit
▪ Tarification au km (privé) :	0,45 \$/km
e) Location d'une pompe	25 \$/heure
f) Location d'une génératrice	25 \$/heure

*Cette tarification ne s'applique pas aux ententes relatives à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies, lesquelles prévoient déjà une tarification particulière.*

#### **ARTICLE 6 : VOIRIE MUNICIPALE**

a) Chargeur sur roues « loader » (incluant l'opérateur)	95 \$/heure
b) Pelle rétrocaveuse (incluant l'opérateur)	85 \$/heure
c) Niveleuse (incluant l'opérateur)	110 \$/heure
d) Balai de rue (incluant l'opérateur)	70 \$/heure
e) Pelle mécanique (incluant l'opérateur)	110 \$/heure
f) Dégel d'eau (incluant opérateur & électricien)	65 \$/intervention
- Autre intervention :	prix coûtant
g) Compresseur (incluant l'opérateur)	55 \$/heure
h) Détecteur de gaz (incluant l'opérateur)	40 \$/heure
i) Treuil de sécurité (incluant l'opérateur)	40 \$/heure
j) Rouleau à asphalte (incluant l'opérateur)	55 \$/heure
k) Laveuse à eau chaude « steameuse » (incluant l'opérateur)	50 \$/heure
l) Camion dix (10) roues (incluant l'opérateur)	75 \$/heure
m) Main-d'œuvre (incluant b.m.)	30 \$/heure
n) Mécanicien	45 \$/heure

o) Pièces	Prix coûtant
p) Souffleur (incluant l'opérateur)	85 \$/heure
q) Ligneuse - stationnement (main-d'œuvre à part)	40 \$/heure
r) Localisateur (main-d'œuvre à part)	25 \$/heure
s) Scie à béton	25 \$/heure
t) Camion à épandage (incluant l'opérateur)	75 \$/heure
u) Eau potable (pour les besoins autres que la consommation humaine)	17,05 \$/mètre cube

## **ARTICLE 7 : LOISIRS**

### **7.1 LOCATION DE SALLES ET AUTRES**

#### **a) Chalet des sports & Pavillon de la plage :**

- Organisme sans but lucratif (OSBL) 64 \$ + taxes
- Privé 140 \$ + taxes
- Cours (institution) Selon entente

#### **b) Caserne des pompiers – salle de réunion :**

- Organisme sans but lucratif (OSBL) 48 \$ + taxes
- Privé : 74 \$ + taxes
- Cours (institution) Selon entente

#### **c) Centre culturel - sous-sol :**

- Brunch (OSBL) Gratuit
- Cours (institutions) Selon entente
- Réunion, rencontre & dîner comm. (OSBL) Gratuit
- Soirée & souper (OSBL) 64 \$ + taxes
- Soirée & souper (privé) 140 \$ + taxes

#### **d) Centre culturel - salle de spectacle :**

- OSBL : 54 \$ + taxes
- Commission scolaire (protocole d'entente) : 161 \$ + taxes
- Privé (réunion-colloque) : 161 \$ + taxes
- Privé (spectacle avec admission) : 268 \$ + taxes

#### **e) Hôtel de ville - salles de réunion 2<sup>e</sup> étage :**

- Réunion (OSBL) Gratuit
- Cours (Privé) Gratuit

#### **f) Centre communautaire :**

##### **✓ Salle Charles-Guérette :**

Club 50 ans et + : 107 \$ + taxes

Brunch :

- OSBL : 74 \$ + taxes
- Privé : 155 \$ + taxes

Soirée sociale :

- OSBL : 145 \$ + taxes
- Privé : 312 \$ + taxes

Souper & soirée sociale :

- OSBL : 204 \$ + taxes
- Privé : 416 \$ + taxes

##### **✓ Place Desjardins :**

- OSBL : 332 \$ + taxes
- Privé : 572 \$ + taxes

#### **g) Centre communautaire (profits du bar au Centre communautaire) :**

##### **✓ Salle Charles-Guérette :**

Souper & soirée :

- OSBL : 74 \$ + taxes
- Privé : 208 \$ + taxes

✓ <b>Place Desjardins :</b>		
▪ OSBL :		193 \$ + taxes
▪ Privé :		287 \$ + taxes
<b>h) Centre de jour - Centre communautaire :</b>		
Souper :		
▪ OSBL :		Gratuit
▪ Privé :		131 \$ + taxes
<b>i) Pavillon récréatif (selon disponibilité) :</b>		
▪ OSBL :		Gratuit
▪ Privé :		112 \$ + taxes
<b>j) Bibliothèque - Salle de conférence :</b>		
▪ OSBL :		37 \$ + taxes
▪ Privé :		65 \$ + taxes
<b>k) Autres locations :</b>		
✓ Chapiteau :		
▪ OSBL :		Gratuit
▪ Privé :		122 \$ + taxes
✓ Chaises & tables :		
▪ Chaises :		1 \$/unité
▪ Tables :		3 \$/unité

La tarification prévue à l'article 7.1 ne s'applique pas à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, laquelle fait l'objet d'un protocole d'entente distinct.

## 7.2 ACTIVITÉS DE LOISIRS

### a) Cours de natation (non taxable) :

✓ Aqua bambin :		
▪ 1 enfant :		55 \$
▪ 2 enfants :		100 \$
✓ Niveau 1 à 10 :		
▪ 1 enfant :		73 \$
▪ 2 enfants :		134 \$
▪ 3 enfants :		189 \$
▪ 4 enfants et + :		222 \$

### b) Ski de fond *incluant raquette* (taxes incluses) :

✓ Membres :		
▪ Étudiant :		30 \$
▪ 65 ans et + :		55 \$
▪ Adulte :		70 \$
▪ Couple :		95 \$
▪ Familial :		125 \$
✓ Forfait hebdomadaire :		
▪ Étudiant :		13 \$
▪ Adulte :		30 \$
▪ Familial :		40 \$
✓ Tarif journalier :		
▪ Étudiant :		5 \$/jour
▪ Adulte :		8 \$/jour
▪ Familial :		20 \$/jour

### c) Location - ski de fond & raquette :

✓ Adulte :			
▪ Bâtons :		<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Bottes :		2 \$	
▪ Skis/bâtons/bottes :		5 \$	
▪ Raquettes :		10 \$	70 \$
		10 \$	

✓ Enfant :	<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Bâtons	2 \$	
▪ Bottes :	3 \$	
▪ Skis/bâtons/bottes :	5 \$	50 \$
▪ Raquettes :	5 \$	
✓ Forfait familial journalier :		30 \$/famille
✓ Forfait de groupe - 17 ans et moins :		3 \$/personne
✓ Forfait de groupe - adultes :		7 \$/personne

**d) Raquette (taxes incluses) :**

▪ Tarif journalier :	5 \$
▪ Membre :	25 \$

**e) Terrain de jeux (non taxable) :**

▪ 1 enfant :	70 \$
▪ 2 enfants :	100 \$
▪ 3 enfants :	125 \$
▪ 4 enfants et + :	145 \$
▪ Surveillance 9 ans et +	50 \$/enfant

**f) Soccer compétition :**

▪ 1 enfant :	120 \$
▪ 2 enfants :	180 \$
▪ 3 enfants :	240 \$
▪ 4 enfants :	300 \$
▪ 5 enfants et + :	360 \$

**g) Aréna - Centre communautaire (taxable) :**

Taux horaire :	
▪ Mineur :	52 \$/heure
▪ Scolaire :	62 \$/heure
▪ Ballon sur glace :	62 \$/heure
▪ Junior AA :	62 \$/heure
▪ Adulte :	112 \$/heure

*Une réduction de 10% est accordée pour les locations à long terme.*

**h) Activités physiques - Centre sportif de l'École secondaire (taxes incluses) :**

✓ <u>Tarifs aux membres</u> :	<u>Demi-saison</u>	<u>Saison</u>
▪ Volleyball :	45 \$	80 \$
▪ Soccer :	45 \$	80 \$
▪ Hockey cossom :	45 \$	80 \$
▪ Badminton :	105 \$	170 \$
▪ Bain libre étudiant :	40 \$	55 \$
▪ Bain libre adulte :	75 \$	125 \$
▪ Bain libre familial :	90 \$	145 \$
✓ <u>Tarifs aux non-membres</u> :		
Gymnase/palestre :		
▪ Étudiant :		2,50 \$/heure
▪ Adulte :		5,00 \$/heure
Bain libre :		
▪ Étudiant :		2,50 \$/heure
▪ Adulte :		5,00 \$/heure

**i) Camping (taxes en sus) :**

✓ Chalet :	
▪ Jour :	100,02 \$
▪ Semaine (1 chambre) :	500,11 \$
▪ Semaine (2 chambres) :	525,33 \$

✓ Terrain avec services (3) :	
▪ Jour :	34,79 \$
▪ Semaine :	210,48 \$
▪ Mois (sauf juillet) :	630,57 \$
▪ Saison :	1 052,40 \$
▪ Basse saison :	
- 15 mai au 30 juin :	500 \$
- 1 <sup>er</sup> sept. à la fermeture :	300 \$
✓ Terrain avec services (2) :	
▪ Jour :	32,18 \$
▪ Semaine :	193,08 \$
▪ Mois (sauf juillet) :	575,78 \$
✓ Terrain sans service :	
▪ Jour :	23,48 \$
▪ Semaine :	140,90 \$
▪ Mois (sauf juillet) :	422,90 \$

**ARTICLE 8 : TAUX D'INTÉRÊT**

La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte non payé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

**ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160109-6783**

\_\_\_\_\_  
Normand Morin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Beaulieu  
Greffier

Second projet  
Règlement 641

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 641**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 364 ET SES AMENDEMENTS,  
AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE IC.1 SUR LE TERRITOIRE DE LA  
VILLE DE DÉGELIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dégelis reconnaît l'importance des zones industrielles pour le développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dégelis souhaite autoriser les usages industriels de type « Ic » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation nouvellement agrandi, localisé au sud-est du noyau urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** le souhait du Conseil de développer harmonieusement la municipalité dans un souci de maximiser les investissements;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu que :

Le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 2 : Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule : "Règlement no 641 amendant le règlement de zonage No 364 et ses amendements, afin de créer une nouvelle zone Ic.1 sur le territoire de la Ville de Dégelis".

**ARTICLE 3 : But du règlement**

Le présent règlement a pour but de créer une nouvelle zone industrielle sur le territoire de la Ville de Dégelis, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation nouvellement agrandi.

**ARTICLE 4 : Territoire assujetti**

Le présent règlement s'applique à la zone Ic.1 se retrouvant sur le territoire de la Ville de Dégelis.

**ARTICLE 5 : Personnes assujetties par le présent règlement**

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique sont assujetties au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

**ARTICLE 6 : Application du règlement**

L'inspecteur en bâtiment de la Ville de Dégelis est responsable de l'application du présent règlement. Les permis et les certificats utilisés par l'inspecteur en bâtiment dans l'exercice de ses fonctions sont ceux déjà utilisés par la Ville de Dégelis pour l'application des règlements d'urbanisme.

**ARTICLE 7 : Validité**

Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

**ARTICLE 8 : Création de la zone industrielle Ic.1**

Une nouvelle zone industrielle Ic.1 est créée à l'intérieur du nouveau périmètre d'urbanisation, et ce, à même la zone Eaf/a.5. La nouvelle zone Ic.1 est localisée sur une partie des lots 4 953 513, 4 953 514 et 4 327 640.

Le tout tel qu'indiqué sur le plan en annexe I du présent règlement.

**ARTICLE 9 : Création d'une nouvelle grille des spécifications pour la zone Ic.1**

Une nouvelle grille des spécifications intitulée « Grille des spécifications n21A » est créée et s'applique pour la zone Ic.1. Les usages autorisés dans cette zone sont les suivants, soit ceux du groupe d'usage « Industriel III » ainsi que ceux du groupe d'usage « Transport, communications et services publics I ».

Le tout tel qu'indiqué dans en annexe II du présent règlement.

**ARTICLE 10 : Réglementation applicable dans les zones Ic**

L'intégralité des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 du règlement de zonage No 364 applicables dans les zones de type « Ib » s'appliquent également pour les zones « Ic ».

**ARTICLE 11 : Dispositions finales**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160110-6784**

---

Normand Morin, maire

---

Fabrice Beaulieu, greffier

Dér. mineure  
PDM-9-2015

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée auprès du comité consultatif d'urbanisme pour la propriété sise au 419, avenue Raymond;

**ATTENDU QUE** la demande a pour but de rendre réputée conforme la marge de recul avant de la résidence à 7,09 mètres au lieu de 7,50 mètres, soit une dérogation de 0,41 mètre, et de rendre également réputée conforme la marge de recul avant du bâtiment accessoire (garage) à 5,15 mètres au lieu de 7,50 mètres, soit une dérogation de 2,35 mètres;

**ATTENDU QU'**après analyse de la demande, le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser la dérogation mineure PDM-9-2015, laquelle rend conforme la marge de recul avant de la résidence à 7,09 mètres au lieu de 7,50, et rend conforme la marge de recul avant du bâtiment accessoire (garage) à 5,15 mètres au lieu de 7,50 mètres, sur la propriété sise au 419, avenue Raymond sur le lot 4 329 216 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160111-6785**

Urbanisme  
Coupe d'arbres

**ATTENDU QUE** la Fabrique de Dégelis a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour l'autoriser à couper 7 arbres qui entourent le cimetière pour y installer une nouvelle haie;

**ATTENDU QUE** les arbres ont été inspectés par M. Vianney Dumont et M. Martin Bélanger, ingénieur forestier;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse de l'état des arbres, le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'autoriser la coupe de 7 arbres au cimetière, propriété de la Fabrique de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160112-6785**

C.P.T.A.Q  
Construction BML

**ATTENDU QUE** Construction B.M.L. division de Sintra Inc. a déjà déposé une demande d'utilisation autre qu'agricole (dossier 409680) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, soit pour la disposition de rebuts d'excavation provenant de la réfection du Chemin Neuf à Dégelis effectuée sur une distance de 4,8 kilomètres;

**ATTENDU QUE** Construction B.M.L. désire augmenter la superficie visée à 8 432 mètres carrés au lieu de 5 425 mètres carrés, sur la propriété de Ferme Varicclair (2007) Inc. sur le lot 5 316 074 du cadastre officiel du Québec;

**ATTENDU QUE** Construction B.M.L. Inc. désire obtenir l'appui de la municipalité de Dégelis dans sa démarche;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'appuyer Construction B.M.L. division de Sintra Inc. dans sa demande auprès de la C.P.T.A.Q. pour modifier la superficie visée à 8 432 mètres carrés, pour l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 5 316 074 du cadastre officiel du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160113-6785**

Période  
de questions

**Période de questions**

Aucune question.

Levée

Il est proposé par M. Richard Lemay et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160114-6786**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

1 février 2016

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 1 février 2016 à 20:00 heures.

Présences

**SONT PRÉSENTS :**

M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'urbanisme et des travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une quinzaine de citoyens.

Ordre du jour

Il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160201-6786**

Points  
d'information

**POINTS D'INFORMATION :**

**01. Responsabilité des conseillers :**

M. le maire informe les citoyens des responsabilités de chacun des conseillers. Il en fait un résumé en citant les grandes lignes des dossiers dont ils ont la responsabilité au sein de la municipalité pour l'année 2016.

**02. Détection du gaz radon :**

Au cours de l'année 2016, la ville de Dégelis sensibilisera la population et analysera la possibilité de procéder à des échantillonnages afin de détecter la présence de gaz radon dans les résidences. M. le maire précise qu'il est possible pour les citoyens de procéder soi-même au test en se procurant une trousse de détection disponible en quincaillerie, ou après analyse, à la municipalité.

**03. Logo de Dégelis :**

La ville de Dégelis a procédé à l'actualisation de son logo.

**04. TransCanada :**

M. le Maire résume la réponse de TransCanada qui affirme qu'elle ne peut acquiescer à sa demande de relocalisation d'une station de pompage en raison de difficultés techniques pour le raccordement de l'oléoduc à ladite station de pompage, et de la présence de tortues des bois dans ce secteur, lesquelles sont menacées d'extinction. Il informe aussi les citoyens que mercredi le 3 février prochain se tiendra une rencontre d'information de TransCanada à St-Honoré.

Période  
de questions

**Période de questions :**

Aucune question.

Procès-verbal

Il est proposé par M Hugues Caron et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 5 janvier 2016, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160202-6787**

Comptes

La liste des comptes du mois de janvier 2016 au montant de 159 500,48 \$ est déposée.

Il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que la liste des comptes de janvier 2016 s'élevant à 159 500,48 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160203-6787**

Déboursés

La liste des déboursés de janvier 2016 est déposée au montant de 88 038,47 \$.

Il est proposé par M Serge Dionne et unanimement résolu que la liste des déboursés de janvier 2016 au montant de 88 038,47 \$ soit et est acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160204-6787**

Certificat de  
disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspon-  
dance

**CORRESPONDANCE :**

**a) C.P.T.A.Q. - Excavation Soucy (9207-6991 Québec inc.) :**

Accusé réception de la demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation d'une gravière-sablière et de son chemin d'accès formulée par l'entreprise 9207-6991 Québec Inc.

**ATTENDU QUE** l'entreprise 9207-6991 Québec Inc. souhaite déposer une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour le renouvellement d'une autorisation pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot 4 327 700, soit l'exploitation d'une gravière-sablière et de son chemin d'accès sur un site autorisé en vertu de la décision 372810;

**ATTENDU QUE** le site est déjà exploité et que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** qu'il n'existe pas sur le territoire des espaces qui pourraient satisfaire ladite demande;

**ATTENDU QUE** l'entreprise 9207-6991 Québec Inc. souhaite obtenir l'appui de la ville de Dégelis dans sa démarche auprès de la CPTAQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu que la Ville de Dégelis appuie la demande de l'entreprise 9207-6991 Québec Inc.

auprès de la CPTAQ pour le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une gravière-sablière et d'un chemin d'accès sur le lot 4 327 700.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160205-6788**

**b) C.P.T.A.Q. – Bois G. Deschênes & Fils Inc. (dossier 410416) :**

Dans le cadre d'une demande d'autorisation de Bois G. Deschênes & Fils Inc. pour utiliser à une autre fin qu'agricole, soit comme chemin d'accès, une partie des lots 5 600 547 et 5 600 548, la Commission de protection du territoire agricole fait part de son orientation préliminaire, et indique que cette demande devrait être refusée.

**c) Demande de don - Chevaliers de Colomb :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu de verser un don de 1000 \$ au club des Chevaliers de Colomb de Dégelis pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160206-6788**

**d) Demande de don - Ensemble vocal Symphonie des Lacs :**

L'Ensemble vocal Symphonie des Lacs demande une contribution financière à la ville de Dégelis pour son concert qui aura lieu les 23 et 24 avril prochain au Centre culturel Georges-Deschenes. La demande consiste à commanditer une pièce du concert pour un montant de 50 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu de verser une contribution financière de 50 \$ à l'Ensemble vocal Symphonie des Lacs pour son concert présenté les 23-24 avril 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160207-6788**

**e) Demande de don - Carrefour jeunesse emploi de Témiscouata :**

Dans le cadre d'un projet de services d'entretien domiciliaire pour les aînés, le Carrefour Jeunesse Emploi sollicite la ville de Dégelis pour une contribution financière afin de mettre en place ce service dans notre localité.

Les membres du conseil conviennent de recueillir plus d'informations à propos de l'implication financière de la ville au projet avant de rendre une décision.

**f) Demande de don - École de musique La Clé des Chants :**

L'École de musique la clé des chants sollicite un soutien financier de la ville de Dégelis à la hauteur de 5 000 \$ pour leur permettre de poursuivre leur mission, soit d'offrir des cours à des coûts accessibles à tous.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu de verser une contribution financière de 5 000 \$ à l'École de musique La Clé des Chants pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160208-6788**

**g) Demande de don - Fabrique de Dégelis :**

Dans le cadre d'une activité de financement, la Fabrique de Dégelis sollicite une contribution financière de la Ville de Dégelis, en participant à un quillethon qui aura lieu le 5 mars 2016 au salon de quilles Témis.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la ville de Dégelis participe au quillethon de la Fabrique de Dégelis qui se tiendra le 5 mars 2016 en défrayant le coût d'inscription d'une équipe de quatre joueurs, soit 80 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160209-6788**

**h) Commission municipale du Québec –Cuisines collectives :**

**ATTENDU QUE** la Commission municipale du Québec avise la ville de Dégelis qu'elle doit réviser la reconnaissance accordée aux Cuisines collectives de Dégelis pour l'exemption des taxes foncières;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu que la ville de Dégelis appuie la demande de renouvellement de reconnaissance d'exemption des taxes foncières des Cuisines collectives de Dégelis auprès de la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160210-6789**

**i) Ristourne 2015 - Mutuelle des Municipalités du Québec :**

La MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec) informe la ville de Dégelis qu'elle versera à ses membres admissibles, une ristourne de 4 millions de dollars au terme de l'exercice financier 2015.

Puisque la ville de Dégelis a récemment joint la MMQ, elle n'est pas admissible à cette ristourne.

**j) Route touristique des Monts Notre-Dame :**

La Ville de Dégelis reçoit une demande de cotisation au projet d'implantation de la route touristique des Monts Notre-Dame de 2 980 \$, soit 1 \$ per capita.

**CONSIDÉRANT** l'implantation d'une 3<sup>e</sup> route touristique signalisée au Bas-Saint-Laurent qui traverserait le territoire de notre municipalité et relierait Dégelis à Sainte-Luce;

**CONSIDÉRANT** que cette route consolidera l'offre touristique et les services de proximité des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le projet a déjà obtenu l'appui de la population, des intervenants touristiques et des organismes de développement des MRC du Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de la Mitis;

**CONSIDÉRANT** qu'une telle route touristique représente une vitrine nationale pour nos entreprises et aura pour effet de renforcer le pouvoir attractif de notre territoire

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

1. **D' à la Corporation touristique de la Route touristique des Monts Notre-Dame en versant une cotisation per capita de 2 980 \$ pour l'année 2016;**
2. **DE** demander à la Corporation touristique de revoir à la baisse le mode de tarification des municipalités de plus de 1000 habitants afin d'établir une contribution annuelle maximale de 1 000 \$ pour les deux prochaines années.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160211-6789**

**k) Demande d'aide financière - Action Chômage Kamouraska Inc. :**

Demande d'aide financière de l'organisme Action chômage Kamouraska Inc. qui offre un service d'aide aux chômeurs sur le territoire.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu de verser une contribution financière en adhérant comme membre corporatif à Action Chômage Kamouraska Inc. pour l'année 2016, au montant de 50 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160212-6789**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 364 ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE IC.1 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE DÉGELIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dégelis reconnaît l'importance des zones industrielles pour le développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dégelis souhaite autoriser les usages industriels de type « Ic » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation nouvellement agrandi, localisé au sud-est du noyau urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** le souhait du Conseil de développer harmonieusement la municipalité dans un souci de maximiser les investissements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que :

Le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1 :     Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 2 :     Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule : "Règlement no 641 amendant le règlement de zonage No 364 et ses amendements, afin de créer une nouvelle zone Ic.1 sur le territoire de la Ville de Dégelis".

**ARTICLE 3 :     But du règlement**

Le présent règlement a pour but de créer une nouvelle zone industrielle sur le territoire de la Ville de Dégelis, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation nouvellement agrandi.

**ARTICLE 4 :     Territoire assujetti**

Le présent règlement s'applique à la zone Ic.1 se retrouvant sur le territoire de la Ville de Dégelis.

**ARTICLE 5 :     Personnes assujetties par le présent règlement**

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique sont assujetties au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

**ARTICLE 6 :     Application du règlement**

L'inspecteur en bâtiment de la Ville de Dégelis est responsable de l'application du présent règlement. Les permis et les certificats utilisés par l'inspecteur en bâtiment dans l'exercice de ses fonctions sont ceux déjà utilisés par la Ville de Dégelis pour l'application des règlements d'urbanisme.

**ARTICLE 7 :     Validité**

Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

**ARTICLE 8 :     Création de la zone industrielle Ic.1**

Une nouvelle zone industrielle Ic.1 est créée à l'intérieur du nouveau périmètre d'urbanisation, et ce, à même la zone Eaf/a.5. La nouvelle zone Ic.1 est localisée sur une partie des lots 4 953 513, 4 953 514 et 4 327 640.

Le tout tel qu'indiqué sur le plan en annexe I du présent règlement.

**ARTICLE 9 : Création d'une nouvelle grille des spécifications pour la zone Ic.1**

Une nouvelle grille des spécifications intitulée « Grille des spécifications n21A » est créée et s'applique pour la zone Ic.1. Les usages autorisés dans cette zone sont les suivants, soit ceux du groupe d'usage « Industriel III » ainsi que ceux du groupe d'usage « Transport, communications et services publics I ». Le tout tel qu'indiqué dans en annexe II du présent règlement.

**ARTICLE 10 : Réglementation applicable dans les zones Ic**

L'intégralité des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 du règlement de zonage No 364 applicables dans les zones de type « Ib » s'appliquent également pour les zones « Ic ».

**ARTICLE 11 : Dispositions finales**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160213-6791**

Normand Morin, maire

Fabrice Beaulieu, greffier

Programme  
PIC 150

**CONSIDÉRANT** que Soccer Dégelis a déposé une demande de subvention pour l'amélioration des terrains de soccer dans le cadre du programme PIC 150 (Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150) en juin 2015;

**CONSIDÉRANT** que l'acceptation du projet est conditionnelle à l'engagement financier de la ville de Dégelis à contribuer à 50% au montant total des coûts admissibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu que la ville de Dégelis appuie la demande de Soccer Dégelis au Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150, et s'engage à contribuer financièrement au projet à la hauteur de 50% du montant total des coûts admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160214-6791**

Tableau de bord  
Sécurité Incendie

*Sujet reporté en mars 2016.*

Annulation  
Solde résiduaire  
Règl. #593

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a entièrement réalisé l'objet du règlement no 593 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel des travaux s'élève à 9 464 300 \$;

**ATTENDU QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**ATTENDU QU'**il existe un solde de 1 606 100 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 593 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 593 soit réduit de 11 070 400 \$ à 9 464 300 \$;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160215-6791**

Annulation  
Solde résiduaire  
Règl. #610

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a entièrement réalisé l'objet du règlement no 610 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel des travaux s'élève à 118 600 \$;

**ATTENDU QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**ATTENDU QU'**il existe un solde de 341 400 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 610 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 610 soit réduit de 460 000 \$ à 118 600 \$;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160216-6792**

Annulation  
Solde résiduaire  
Règl. #634

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a entièrement réalisé l'objet du règlement no 634 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel de la dépense s'élève à 128 800 \$;

**ATTENDU QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**ATTENDU QU'**il existe un solde de 21 200 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 634 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 634 soit réduit de 150 000 \$ à 128 800 \$;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160217-6792**

Annulation  
Solde résiduaire  
Règl. #637

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a entièrement réalisé l'objet du règlement no 637 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel de la dépense s'élève à 139 700 \$;

**ATTENDU QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**ATTENDU QU'**il existe un solde de 40 300 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 637 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 637 soit réduit de 180 000 \$ à 139 700 \$;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160218-6793**

Contrat  
Carrosserie Dégelis

**ATTENDU QU'**une entente de principe a été conclue entre la Ville de Dégelis et Carrosserie Dégelis (2005) Inc. pour la relocalisation du commerce incendié en novembre 2015;

**ATTENDU QUE** l'entente consiste en un échange de terrains, soit la cession du lot 4 329 090 à la ville de Dégelis, et la cession d'une partie du lot 4 329 065 à Carrosserie Dégelis (2005) Inc.;

**ATTENDU QUE** le terrain acquis de Carrosserie Dégelis devra être conforme aux normes environnementales, et qu'advenant l'identification d'une source de pollution sur ledit terrain, la problématique sera corrigée à la charge de Carrosserie Dégelis (2005) Inc.;

**ATTENDU QUE** la cession des terrains est effectuée pour une transaction symbolique de 1 \$;

**ATTENDU QUE** les deux parties prévoient finaliser ladite entente par un acte notarié dont les frais seront assumés par Carrosserie Dégelis (2005) Inc.;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu d'autoriser M. Normand Morin, maire, et M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, à signer tous les documents relatifs audit contrat notarié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160219-6793**

Mandat  
Expropriations  
Chemin Neuf

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre le ministère des Transports et la ville de Dégelis pour la réfection du Chemin Neuf dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 85;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à des expropriations légales dans le Chemin Neuf, et que la ville de Témiscouata-sur-le-Lac doit également acquérir une parcelle de terrain par expropriation auprès du même propriétaire dans le Chemin du Lac;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu de mandater une firme d'avocats commune avec la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, soit la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour donner suite aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160220-6793**

Pacte rural  
Régional - CIT

**ATTENDU QUE** Tourisme-Québec, la ville de Dégelis, l'ATR du Bas-St-Laurent et le Service de développement de la MRC de Témiscouata conviennent de mettre à la disposition des touristes des services adéquats en matière d'information, de réservation et de promotion touristiques;

**ATTENDU QUE** Tourisme-Québec et ses partenaires reconnaissent l'opportunité de la mise en œuvre d'un service d'information touristique annuel sur la région du Bas-Saint-Laurent et sur l'ensemble du Québec, au Centre Infotouriste de Dégelis;

**ATTENDU QUE** le ministère du Tourisme est en mesure d'offrir un service d'information touristique de qualité sur les destinations québécoises et sur la région touristique du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** Tourisme-Québec et ses partenaires reconnaissent l'expertise du Centre Infotouriste de Dégelis pour offrir une gamme de services intégrés sur les produits touristiques du Québec et de la région du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** dans le cadre d'un projet pilote, Tourisme-Québec opère le Centre Infotouriste provincial à Dégelis sur une base annuelle pour une période de trois ans, laquelle a débuté lors de la saison hivernale 2014-2015 pour se terminer en 2016-2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu de présenter une demande de contribution financière de 20 000 \$ au Pacte rural régional afin de permettre à Tourisme-Québec de maintenir les services offerts au Centre Infotouriste de Dégelis pour les saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160221-6794**

Prog. Aide  
financière 2016

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu de renouveler le programme d'aide financière résidentiel, ainsi que le programme d'aide financière aux entreprises pour l'année 2016 et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160222-6794**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. Un citoyen demande des précisions concernant les expropriations légales à venir.
2. Combien de personnes se sont prévaluées du programme de subvention domiciliaire?

Levée

Il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160223-6794**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

3 mars 2016

Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi le 3 mars 2016 à 18 :30 heures.

Avis de  
Convocation

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi.

Présences

**SONT PRÉSENTS :**

M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assistent également à la réunion, M. Vianney Dumont, directeur du service d'urbanisme et des travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, et M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier

Ordre du jour

Il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu que l'ordre du jour soit et est accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160301-6795**

Renouv. Emprunts  
Règl. 525, 535, 546

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu que la ville de Dégelis accepte l'offre qui lui est faite de la Banque royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 10 mars 2016 au montant de 1 116 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 525, 535 et 546. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
98 500 \$	2,54%	10 mars 2017
101 200 \$	2,54%	10 mars 2018
104 100 \$	2,54%	10 mars 2019
106 800 \$	2,54%	10 mars 2020
705 800 \$	2,54%	10 mars 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160302-6795**

Renouv. Emprunt  
Modalités

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Dégelis souhaite emprunter par billet un montant de 1 116 400 \$ :

<u>Règlements d'emprunt n° :</u>	<u>Pour un montant de :</u>
525	405 600 \$
535	346 700 \$
546	364 100 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 116 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 525, 535 et 546 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 10 mars 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	98 500 \$
2018	101 200 \$
2019	104 100 \$
2020	106 800 \$
2021	109 800 \$ (à payer en 2021)
2021	596 000 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la Ville de Dégelis émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements

d'emprunt numéros 525, 535 et 546, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160303-6796**

Période de questions

Aucune question.

Levée

Il est proposé par M. Serge Dionne et résolu que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160304-6796**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

7 mars 2016

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 7 mars 2016 à 20:00 heures.

Présences

**SONT PRÉSENTS :**

M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier et Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une quinzaine de citoyens.

Ordre du jour

Il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160301-6796**

Points  
d'information

**POINTS D'INFORMATION :**

**01. Politique MADA :**

M. le maire informe les citoyens que la politique MADA est maintenant complétée. La politique familiale sera aussi révisée.

**02. Transport collectif régional :**

La MRC de Témiscouata accepte d'investir 13 000 \$ dans une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de transport collectif régional.

### **03. Éoliennes :**

La ville de Dégelis recevra 87 000 \$ de plus en redevances du parc des éoliennes, soit un total de 267 000 \$ en 2015. M. le maire précise que la municipalité reçoit ces sommes à titre d'actionnaire et que ces revenus sont basés sur la richesse foncière et la population des municipalités.

### **04. Prévision des travaux - été 2016 :**

M. le Maire dresse une liste des travaux qui seront réalisés au cours de l'été 2016 :

- Construction d'une rue dans le Domaine La Sauvagine;
- Trottoir entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Rue;
- Peinture - toiture de l'aréna;
- Réfection - terrain de soccer (conditionnel à l'acceptation d'une subvention);
- Module de jeux au camping municipal;
- Travaux - salle du conseil;
- Rechargement et fossés - chemin Lapointe;
- Travaux - chemin Baseley;
- Aménagement entre le Centre multifonctionnel et l'avenue Principale.

### **05. Appui - Dossier acériculture :**

M. le maire informe les citoyens qu'une lettre a été transmise au premier ministre, M. Philippe Couillard, pour appuyer la démarche de Mme Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata, qui a demandé à le rencontrer concernant le dossier de l'acériculture à la suite du dépôt du rapport Gagné et de ses recommandations.

### **06. Demande de Témiscouata-sur-le-Lac :**

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a transmis une résolution à la MRC de Témiscouata afin que les villes de Dégelis, Pohénégamook et Témiscouata-sur-le-Lac soient représentées d'office sur le conseil exécutif. Pour le moment, la MRC a décidé de maintenir la procédure actuelle pour l'élection des membres de l'exécutif.

Période  
de questions

#### **Période de questions :**

- 1- Un citoyen demande où la ville en est rendue dans le processus d'acquisition d'un camion?
- 2- Quel fut l'investissement fait par la ville de Dégelis pour être actionnaire du parc éolien à St-Honoré?
- 3- Quelles sont les améliorations prévues au camping pour l'année 2016?
- 4- Un citoyen manifeste son désaccord face à l'augmentation des tarifs saisonniers au camping pour la saison 2016.

Procès-verbal

Il est proposé par M Hugues Caron et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 1 février 2016, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160302-6797**

Comptes

La liste des comptes du mois de février 2016 au montant de 191 772,22 \$ est déposée.

Il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que la liste des comptes de février 2016 s'élevant à 191 772,22 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160303-6797**

Déboursés

La liste des déboursés de février 2016 est déposée au montant 121 789,22 \$.

Il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des déboursés de février 2016 au montant de 121 789,22 \$ soit et est acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160304-6797**

Certificat de  
disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspon-  
dance

**CORRESPONDANCE :**

**a) Carrefour Jeunesse Emploi :**

Dans le cadre d'un projet de services d'entretien domiciliaire pour les aînés, le Carrefour Jeunesse Emploi sollicite la ville de Dégelis pour une contribution financière afin de mettre en place ce service dans notre localité.

**ATTENDU QUE** le Carrefour Jeunesse-Emploi souhaite offrir un service d'entretien et de menus travaux extérieurs aux résidences domiciliaires des personnes aînées à Dégelis à l'été 2016;

**ATTENDU QUE** les services offerts devront être équivalents à ceux déjà dispensés dans les autres municipalités;

**ATTENDU QUE** le Carrefour Jeunesse-Emploi demande à la ville de Dégelis une participation financière pour la mise en place de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu que la Ville de Dégelis verse un montant de 1 000 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi, lequel sera payable à l'automne 2016, conditionnellement à la mise en place du service à l'été 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160305-6798**

**b) Finissants en secrétariat-comptabilité 2015-2016:**

Les finissants en secrétariat-comptabilité du Centre de formation professionnelle de Témiscouata-sur-le-Lac sollicitent une aide financière pour financer une mosaïque et un voyage.

La ville de Dégelis ne donnera pas suite à cette demande.

**c) Demande de don – Fondation de CSSS de Témiscouata :**

**ATTENDU QUE** la Fondation du CSSS de Témiscouata sollicite la ville de Dégelis pour l'organisation de l'activité « Roulons pour la Fondation » qui se tiendra le 14 mai 2016;

**ATTENDU QUE** le souper de clôture se tiendra au Centre communautaire Dégelis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu que la ville de Dégelis prête gratuitement la salle du Centre communautaire Dégelis pour l'organisation de l'activité, et défraie les frais d'inscription des représentants de la municipalité qui participeront à l'événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160306-6798**

**d) Carte de membre - Fondation CSSS de Témiscouata :**

Dans le cadre de sa campagne de financement, la Fondation de CSSS sollicite la Ville de Dégelis pour une carte de membre 2016.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu que la ville de Dégelis verse une contribution financière de 75 \$ pour une carte de membre corporative à la Fondation de CSSS de Témiscouata.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160307-6798**

**e) Don - Josiane Lajoie :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu de verser un don de 100 \$ à Mme Josiane Lajoie, pompière au Service Incendie Dégelis, pour sa participation au Défi Gratte-ciel Scott au profit de l'Association de la Dystrophie musculaire, le 3 juin 2016 à Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160308-6799**

**f) Demande de don - Corps de Cadet Paul-Triquet de Témiscouata :**

Le Corps de Cadets Paul-Triquet de Témiscouata sollicite un don à la ville de Dégelis pour le financement de ses activités.

La demande demeure à l'étude pour le moment.

**g) Demande de don - Journée de la famille de St-Eusèbe :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu de verser une commandite de 100 \$ à Acti-Familles dans le cadre de la journée des Familles du Témiscouata 2016 qui se tiendra dans la municipalité de St-Eusèbe le 4 juin prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160309-6799**

**h) Randonnée du bonheur :**

Mme Anne Basque, responsable de la Randonnée du bonheur, remercie la ville de Dégelis pour sa participation financière à la 28<sup>e</sup> édition de cette activité qui s'est déroulée le 21 décembre dernier.

**i) Fabrique Ste-Rose :**

Au nom du conseil de Fabrique, M. Zoël Bossé, président, remercie la ville de Dégelis pour le versement d'une allocation pour l'utilisation du stationnement de l'église à des fins publiques pour l'année 2016.

**j) Demande de subvention - Réfection toiture aréna :**

Dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, le ministère de l'Éducation informe la ville de Dégelis que sa demande de subvention pour le projet de réfection de la toiture de l'aréna n'a pas été retenue.

**k) Demande de subvention - Terrain de soccer :**

Dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, le ministère de l'Éducation informe la ville de Dégelis que sa demande de subvention pour le projet de restauration d'un terrain de soccer n'a pas été retenue.

**l) Pompier volontaire - Période de probation :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu d'accepter M. David Bouchard au sein de la Brigade des pompiers de Dégelis à titre de pompier volontaire pour une période de probation d'un an, et ce, jusqu'en février 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160310-6799**

**m) Pompier volontaire - Période de probation :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'accepter M. Brandon Dubé au sein de la Brigade des pompiers de Dégelis à titre de pompier volontaire pour une période de probation de six mois, et ce, jusqu'en juin 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160311-6799**

**n) Pompier volontaire - Nomination :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'accepter M. Guillaume Dumont au poste de lieutenant de la Caserne 37 au sein de la Brigade des pompiers de Dégelis, et de lui adresser de sincères félicitations pour sa nomination.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160312-6799**

Amén. Complexe  
Multifonctionnel

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière de 21 000\$ a été présentée par la Ville de Dégelis à la MRC de Témiscouata dans le cadre du Pacte rural et du Fonds de développement du territoire;

**CONSIDÉRANT** que cette aide financière permettrait l'aménagement du secteur entourant le Centre Infotouriste et les abords de la piste cyclable Le Petit Témis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Brigitte Morin et unanimement résolu que la ville de Dégelis demande d'utiliser 10 500 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural 2014-2015, et d'utiliser 10 500 \$ dans l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire 2015-2016 pour l'aménagement du secteur entourant le Centre Infotouriste provincial à Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160313-6800**

Tableau de bord  
Sécurité Incendie

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal de Dégelis ont pris connaissance du rapport annuel 2015 en sécurité incendie appelé « tableau de bord de gestion », conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et résolu unanimement que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Dégelis soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160314-6800**

Prix du  
Patrimoine

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu de présenter la candidature de la bibliothèque municipale de Dégelis au Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent, édition 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160315-6800**

Comité  
Sécurité civile

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Dégelis reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu :

**QU'**une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

**QUE** les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile :

M. Fabrice Beaulieu	Coordonnateur municipal de sécurité civile
M. Claude Gravel	Coordonnateur de site – volet incendie
M. Hugues Caron	Coordonnateur de site – volet sécurité publique
M. Vianney Dumont	Coordonnateur de site – volet travaux publics
Mme Pauline Morin	Administration
Mme Lucie Michaud	Communication
M. Hugues Caron	Sécurité des personnes
M. Claude Gravel	Sécurité incendie
M. Simon Potvin	Services aux sinistrés
M. Vianney Dumont	Services techniques
M. Jean-Yves Boucher	Transport

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160316-6800**

Pro-maire

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que M. Richard Bard soit nommé à titre de maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160317-6801**

Bell & Hydro-Québec  
Aut. de signature

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser M. Fabrice Beaulieu, directeur général, et M. Vianney Dumont, directeur des Travaux publics, à signer tous les documents nécessaires pour permettre les demandes d'intervention sur les réseaux de Bell Canada et Hydro-Québec sur le territoire de la ville de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160318-6801**

Réseau routier  
Local

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 84 952 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Dégelis;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu que la municipalité de Dégelis informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Dégelis, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160319-6801**

Projet - RASST

**ATTENDU QUE** le Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata désire donner suite au projet « Un changement pour la dignité » déposé en 2014;

**ATTENDU QUE** le RASST demande à la ville de Dégelis de contribuer financièrement à la réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis verse une aide financière de 5 000 \$ au Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata dans le cadre du projet « Un changement pour la dignité »;
2. **QUE** le versement de cette subvention soit conditionnel à la confirmation des autres partenaires gouvernementaux de contribuer au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160320-6801**

Transport  
Adapté

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu que la ville de Dégelis approuve le budget 2016 du Transport adapté et collectif Roulami Inc. au montant de 409 294 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160321-6801**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la ville de Dégelis adhère au service de Transport adapté et collectif Roulami Inc. pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160322-6802**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu de mandater la MRC de Témiscouata pour agir au nom de la ville de Dégelis à titre de mandataire pour le service de Transport adapté et collectif Roulami Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160323-6802**

Semaine des  
Cuisines collectives

**ATTENDU QUE** les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant : « le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité »;

**ATTENDU QUE** les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire;

**ATTENDU QUE** les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

**ATTENDU QUE** les cuisines oeuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyens.nes et des collectivités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis proclame, par la présente, le 26 mars, Journée nationale des cuisines collectives.
2. **QUE** le 26 mars, et tout au long de l'année, la ville de Dégelis encourage les citoyens.nes à prendre conscience que l'alimentation est un droit et que d'y avoir accès apporte des impacts positifs sur le bien-être de notre communauté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160324-6802**

Route des  
Monts Notre-Dame

Une demande est déposée pour nommer un nouveau représentant municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la Route touristique des Monts Notre-Dame.

Cette demande est reportée à une prochaine réunion.

Nomination - MRC  
Fonctionnaires

**ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur les cités et Villes L.R.Q., C-19, Article 71, la municipalité de Dégelis peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Témiscouata a conclu une entente avec la MRC de Témiscouata pour l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement que la ville de Dégelis nomme M. Mathieu Lehoux et Mme Michelle Caron, employés de la MRC de Témiscouata, à titre de fonctionnaires désignés pour l'application et la délivrance des permis et des certificats requis en vertu des règlements suivants :

- Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160325-6802**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. À quel endroit habite la nouvelle directrice générale de la Caisse des Lacs du Témiscouata?

Levée

Il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160326-6803**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

4 avril 2016 Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 4 avril 2016 à 20:00 heures.

Présences **SONT PRÉSENTS :**

M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une quinzaine de citoyens.

Ordre du jour **IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160401-6803**

Points d'information

**POINTS D'INFORMATION :**

**01. MRC de Témiscouata – Projets acceptés :**

M. le maire informe les citoyens que la MRC de Témiscouata confirme le financement pour trois projets à Dégelis dans le cadre du Fonds de développement du territoire via la Politique de soutien aux projets structurants. Voici les trois projets et les montants respectifs accordés par la MRC :

- Projet pilote pour opérer le CIT sur 12 mois : 20 000 \$
- Aménagement extérieur du secteur CIT : 21 000 \$
- Aménagement intérieur du hall d'entrée du CIT : 17 000 \$

**02. Condition des routes municipales :**

En cette période de l'année, la municipalité est bien consciente de l'état des routes, autant en milieu urbain que rural. M. le maire informe les citoyens que dès que la température sera favorable, les employés de voirie travailleront à corriger la situation.

**03. Ouverture - Planète Poutine :**

M. le maire informe la population de l'ouverture officielle du restaurant Planète Poutine le 13 avril 2016, et invite la population à être au rendez-vous.

Période de questions	<p><b><u>Période de questions :</u></b></p> <p>1- La ville de Dégelis prévoit-elle réaliser des travaux sur le chemin de la marina au cours de l'été 2016?</p>
Procès-verbaux	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 7 mars 2016, tel que rédigé.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160402-6804</b></p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M Serge Dionne et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion spéciale du 3 mars 2016, tel que rédigé.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160403-6804</b></p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de mars 2016 au montant de 139 221,76 \$ est déposée.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Hugues Caron et unanimement résolu que la liste des comptes de mars 2016 s'élevant à 139 221,76 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160404-6804</b></p>
Déboursés	<p>La liste des déboursés de mars 2016 est déposée au montant 102 344,41 \$.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des déboursés de mars 2016 au montant de 102 344,41 \$ soit et est acceptée.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160405-6804</b></p>
Certificat de disponibilité	<p><b><u>Dépôt du certificat de disponibilité :</u></b></p> <p>Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.</p> <p>_____</p> <p>Véronique Morneau, trésorière</p>
Dépôt - États financiers 2015	<p>Mme Véronique Morneau, trésorière, explique le rapport des états financiers de la ville de Dégelis au 31 décembre 2015, tel que déposé au MAMOT et vérifié par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Lemay et unanimement résolu d'accepter les états financiers de la ville de Dégelis préparés par la trésorière au 31 décembre 2015, tels que présentés au conseil municipal.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160406-6804</b></p>
Correspondance	<p><b><u>CORRESPONDANCE :</u></b></p> <p><b>a) <u>C.P.T.A.Q. - Bois G. Deschênes et fils inc. (#410416) :</u></b></p> <p>Dans le cadre d'une demande d'autorisation de Bois G. Deschênes &amp; Fils Inc. pour utiliser à une autre fin qu'agricole, soit comme chemin d'accès, une partie des lots 5 600 547 et 5 600 548, la Commission de protection du territoire agricole fait connaître sa décision, et déclare que cette demande est refusée.</p> <p><b>b) <u>Adhésion - Village-Relais :</u></b></p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Bard et unanimement résolu que la ville de Dégelis renouvelle son adhésion à la Fédération des villages-relais du Québec au montant de 1 055 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160407-6804</b></p>

**c) Réseau Biblio – représentants :**

Le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent nous informe qu'il tiendra son assemblée générale annuelle le 28 mai prochain à laquelle seront conviés M. Richard Bard et Mme Gertrude Leclerc, à titre de représentants de la ville de Dégelis.

**d) Commission municipale (Cuisines Collectives de Dégelis) :**

La Commission municipale du Québec confirme la reconnaissance accordée à Cuisines collectives de Dégelis aux fins d'exemption de taxes foncières.

**e) Jardins célestes du Témiscouata :**

**ATTENDU QUE** le comité exécutif des Jardins célestes du Témiscouata a formulé une demande à la ville de Dégelis pour qu'elle autorise le comité d'embellissement à être porteur du dossier des Jardins célestes auprès de la MRC de Témiscouata;

**ATTENDU QUE** le rôle du comité d'embellissement se limiterait à redistribuer les sommes allouées par la MRC de Témiscouata aux municipalités dont les projets seraient acceptés pour la promotion des Jardins célestes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'autoriser le comité d'embellissement de Dégelis à être mandataire du dossier des Jardins célestes du Témiscouata auprès de la MRC de Témiscouata.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160408-6805**

**f) Don - Marina Dégelis :**

La Marina de Dégelis sollicite un don à la ville de Dégelis équivalent au montant des taxes municipales, soit 2 968 \$. Présentement, la ville de Dégelis accorde un don de 1 800 \$ et fournit des services de machinerie lourde et autres, à titre gratuit.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu de renouveler le versement de la contribution financière de la municipalité à la marina de Dégelis au montant de 1 800 \$, de fournir les mêmes services de machinerie lourde à titre gratuit, et qu'une lettre soit transmise à la Marina de Dégelis pour préciser la position de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160409-6805**

**g) Don - Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu de verser un don de 1 410,38 \$ à la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160410-6805**

E/F - R.I.D.T.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'accepter les états financiers au 31 décembre 2015 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (R.I.D.T.), tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160411-6805**

Brigadiers  
Scolaires

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu de verser un don de 4 000 \$ à l'École primaire de Dégelis pour le financement du service de brigadiers scolaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160412-6805**

Dem. subvention  
Asphaltage

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu que la ville de Dégelis dépose une demande de subvention de 30 000 \$ auprès de M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, pour effectuer différents travaux d'asphaltage dans la municipalité en 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160413-6805**

Mandat - Arpenteur  
Chemin Neuf

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu que la ville de Dégelis mandate la firme Parent et Ouellet Inc. afin de préparer les plans nécessaires aux procédures d'expropriation concernant le Chemin Neuf, et que M. Fabrice Beaulieu, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville de Dégelis tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160414-6806**

Carrosserie Dégelis  
(Doss.Hydro-Québec)

**ATTENDU QU'**une entente de principe a été conclue entre la ville de Dégelis et Carrosserie Dégelis (2005) Inc. pour la relocalisation du commerce incendié en novembre 2015;

**ATTENDU QUE** l'entente consiste en un échange de terrains, soit la cession du lot 4 329 090 à la ville de Dégelis, et la cession d'une partie du lot 4 329 065 à Carrosserie Dégelis (2005) Inc.;

**ATTENDU QUE** dans cette entente de principe, une clause stipule que la ville de Dégelis s'engage à défrayer les coûts supplémentaires de raccordement au réseau électrique en raison de l'éloignement du site, lesquels sont de 4 403,50 \$;

**ATTENDU QUE** ces coûts seront remboursables à la municipalité par Carrosserie Dégelis (2005) Inc. si d'ici une période de cinq (5) ans, un abonné supplémentaire se raccorde au réseau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'autoriser Mme Véronique Morneau, trésorière, à rembourser la somme de 4 403,50 \$ à Carrosserie Dégelis (2005) Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160410-6810**

Carrosserie Dégelis  
Échange de terrains

**ATTENDU QU'**une entente de principe a été conclue entre la Ville de Dégelis et Carrosserie Dégelis (2005) Inc. pour la relocalisation du commerce incendié en novembre 2015;

**ATTENDU QUE** l'entente consiste en un échange de terrains, soit la cession du lot 4 329 090 à la ville de Dégelis, et la cession d'une partie du lot 4 329 065 à Carrosserie Dégelis (2005) Inc.;

**ATTENDU QUE** le terrain acquis de Carrosserie Dégelis devra être conforme aux normes environnementales, et qu'advenant l'identification d'une source de pollution sur ledit terrain, la problématique sera corrigée à la charge de Carrosserie Dégelis (2005) Inc.;

**ATTENDU QUE** la cession du terrain de la ville se fera à la valeur de celui de Carrosserie Dégelis (2005) Inc., afin que l'échange soit faite sans soulte pour l'acquéreur, soit Carrosserie Dégelis (2005) Inc.;

**ATTENDU QUE** les deux parties prévoient finaliser ladite entente par un acte notarié dont les frais seront assumés par Carrosserie Dégelis (2005) Inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Lemay et unanimement résolu d'autoriser M. Normand Morin, maire, et M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, à signer tous les documents relatifs audit contrat notarié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160411-6809**

Cession-parcelles  
de terrain - MTQ

**ATTENDU QUE** dans le cadre du réaménagement de la route 185 en autoroute, la ville de Dégelis a cédé de gré à gré des parcelles de terrain au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

**ATTENDU QUE** le MTMDET offre à la ville de Dégelis à titre d'indemnité un montant de 1 700 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de régulariser ce dossier par un acte notarié;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis cède de gré à gré au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les parcelles de terrain faisant partie des lots 5 478 218, 4 327 462, 5 478 213 et 5 478 212 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 6 098,60 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une servitude de nonaccès (lot 5 478 219 ptie);
2. **QUE** la ville de Dégelis accepte un montant de 1 700 \$ à titre d'indemnité du gouvernement du Québec, lequel est représenté par le MTMDET;
3. **QUE** la firme de notaires Côté, Ouellet, Thivierge soit mandatée pour préparer ledit acte notarié;
4. **QUE** le maire, M. Normand Morin, et le directeur général, M. Fabrice Beaulieu, soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Dégelis, tous les documents pour donner suite aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160415-6807**

Don – Tremplin  
2016

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu de verser un don de 17 500 \$ au Festival de la chanson et de l'humour Le Tremplin pour la tenue de l'édition 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160416-6807**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. Est-ce que l'échange de terrain avec Carrosserie Dégelis en est un d'accommodation?
2. Est-ce que le prix payé par le ministère des Transports pour les terrains qu'il acquière de la ville est proportionnel au prix qu'il vend les siens?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160417-6807**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

2 mai 2016

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 2 mai 2016 à 20:00 heures.

Présences

**SONT PRÉSENTS :**

M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay et M. Serge Dionne, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une quinzaine de citoyens.

Ordre du jour	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160501-6808</b></p>
Points d'information	<p><b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b></p> <p><b>01. <u>Service de garde estival :</u></b></p> <p>M. le maire informe les citoyens que la ville de Dégelis renouvelle sa participation financière pour l'ouverture du Service de garde estival 2016, conjointement avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.</p> <p><b>02. <u>Chemin Baseley :</u></b></p> <p>➤ <b>Dépôt d'une pétition :</b> les résidents et utilisateurs du chemin Baseley déposent une pétition au conseil municipal afin que des travaux de réfection soient réalisés sur cette route.</p> <p>M. le Maire informe l'assemblée que la ville de Dégelis est bien aux faits de l'état actuel de la rue Baseley, et qu'elle travaille présentement à trouver une solution permanente. Des corrections au niveau du drainage du ruisseau Baseley devront être apportées pour améliorer l'état de la structure de la rue, et ces travaux seront effectués cette année. Des travaux d'asphaltage de la chaussée sont prévus pour l'été 2017.</p> <p><b>03. <u>Chemin de la marina :</u></b></p> <p>M. le maire informe les citoyens que la ville de Dégelis analysera la possibilité d'améliorer la chaussée de ce tronçon de route avec un traitement de surface adéquat.</p>
Période de questions	<p><b><u>Période de questions :</u></b></p> <p>1- Pour combien de temps le chemin Baseley restera-t-il sur une surface de gravier suite aux travaux correctifs de la structure?</p> <p>2- Est-ce que les travaux correctifs seront faits cette année pour asphaltage l'été prochain?</p> <p>3- Sur quelle distance la ville fera-t-elle asphalter la route?</p> <p>4- De quelle façon allez-vous drainer la route?</p> <p>5- Est-il possible d'obtenir des dédommagements des entreprises forestières qui utilisent ce tronçon de route?</p>
Procès-verbal	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 4 avril 2016, tel que rédigé.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160502-6808</b></p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois d'avril 2016 au montant de 158 436,31 \$ est déposée.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Serge Dionne et unanimement résolu que la liste des comptes d'avril 2016 s'élevant à 158 436,31 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160503-6808</b></p>
Déboursés	<p>La liste des déboursés d'avril 2016 est déposée au montant 116 222,64 \$.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des déboursés d'avril 2016 au montant de 116 222,64 \$ soit et est acceptée.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160504-6808</b></p>

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

E/F au 31 mars

Mme Véronique Morneau, trésorière, dépose les états financiers de la ville de Dégelis au 31 mars 2016.

Correspondance

**CORRESPONDANCE :**

**a) C.P.T.A.Q. – Oléoduc Énergie Est Ltée (408466) :**

La Commission de protection du territoire agricole informe la ville de Dégelis qu'elle a reçu une demande d'autorisation du Groupe Conseil UDA Inc. dans le cadre du projet Oléoduc Énergie Est Ltée.

**b) C.P.T.A.Q. - Oléoduc Énergie Est Ltée :**

Dans le cadre de la demande d'Oléoduc Énergie Est Ltée, la C.P.T.A.Q. informe la ville de Dégelis de sa décision de suspendre l'analyse des dossiers 408405 à 408466, à l'exception des dossiers 408458, 408459, 408460 et 408465 dans lesquels un désistement de la demande a été produit.

**c) Programme d'aide à l'entretien du réseau local :**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informe la ville de Dégelis qu'une aide financière de 163 127 \$ lui est accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**d) Demande de commandite – Société Alzheimer :**

La société Alzheimer Bas-Saint-Laurent sollicite une contribution financière de la ville de Dégelis dans le cadre de la Marche pour l'Alzheimer qui se tiendra le 29 mai prochain au Témiscouata.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu de verser un don de 200 \$ à la Société Alzheimer du Bas-St-Laurent dans le cadre de la Marche pour l'Alzheimer qui se tiendra le 29 mars 2016 à Saint-Louis du Ha! Ha! et Rivière-Bleue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160505-6809**

**e) Comité d'embellissement de Dégelis :**

Le comité d'embellissement de Dégelis dépose une demande à la ville de Dégelis afin que le bâtiment communément appelé « Pavillon récréatif ou cabane bleue », soit nommé « Pavillon Marius Soucy » en raison de l'implication dont cet homme a fait preuve tout au long de sa vie au sein de notre collectivité.

Le conseil municipal souhaite reporter sa décision à la prochaine séance.

**f) Gala Méritas - École secondaire de Dégelis :**

L'École secondaire de Dégelis sollicite une commandite de 100 \$ pour contribuer aux bourses remises aux élèves méritants en juin 2016.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu de verser une commandite de 100 \$ à l'École secondaire de Dégelis dans le cadre du Gala Méritas qui se tiendra le 8 juin 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160506-6809**

**g) Demande de don - Fonds Dave Tremblay :**

Le Fonds Dave Tremblay qui vient en aide aux familles dont un enfant de moins de 18 ans est gravement malade, sollicite un don à la ville de Dégelis.

Considérant tous les autres dons versés qui sont associés à une cause semblable, le conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande.

**h) Demande de don - Golf Annette Cimon Lebel :**

Dans le cadre de son tournoi de golf annuel qui se tiendra le 10 juin 2016, la Fondation Annette Cimon Lebel sollicite une contribution financière.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu de verser un don de 200 \$ à la Fondation Annette Cimon Lebel dans le cadre de son 21<sup>e</sup> tournoi de golf qui se déroulera le 10 juin 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160507-6810**

**i) Jean D'Amour – Dossier autoroute 85 :**

Dépôt d'une copie de lettre datée du 20 avril dernier de M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup -Témiscouata et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, laquelle est adressée à Mme Guylaine Sirois, préfet, pour clarifier l'information en lien avec l'échéancier des travaux de l'autoroute 85.

Adoption  
Règl. #644

**RÈGLEMENT NO 644**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 587 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 587 est remplacé par le suivant :
  2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160508-6810**

\_\_\_\_\_  
Normand Morin, maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Beaulieu, greffier

Relais pour  
La vie

**IL EST PROPOSÉ** par M Hugues Caron et unanimement résolu de verser un don de 500 \$ à l'organisation de la Marche du Relais pour la Vie 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160509-6810**

Adhésion  
SADC

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu que la ville de Dégelis renouvelle son adhésion à la SADC de Témiscouata pour l'année 2016-2017, en versant une cotisation de 30 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160510-6810**

Semaine de la  
Santé mentale

**CONSIDÉRANT QUE** la **Semaine nationale de la santé mentale** qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

**CONSIDÉRANT QUE** la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**CONSIDÉRANT QUE** Santé mentale du Québec – Bas-Saint-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l’implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT QU’**il est d’intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « [etrebiendanssatete.ca](http://etrebiendanssatete.ca) »;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ([www.smq-bsl.org](http://www.smq-bsl.org));
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d’un conseil municipal;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu de proclamer par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la ville de Dégelis et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**  
**160511-6811**

Réseau Villes &  
Villages en santé

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu que la ville de Dégelis renouvelle son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé pour l’année 2016 en versant une cotisation de 75 \$.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**  
**160512-6811**

Soumissions  
Abat poussière

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium liquide ou de chlorure de magnésium pour la saison 2016;

**ATTENDU QUE** quatre soumissions ont été déposées dans les délais prescrits et qu’elles sont conformes au devis;

**ATTENDU QUE** les prix soumis sont les suivants :

	<b><u>Calcium</u></b>	<b><u>Magnésium</u></b>
Sebci Inc.	NIL	374 \$
Somavrac Inc.	385 \$	NIL
Les Entreprises Bourget Inc.	379 \$	NIL
Les Aménagements Lamontagne Inc.	NIL	360 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Lemay et unanimement résolu d’accepter la soumission de Les Aménagements Lamontagne Inc. au prix de 360 \$ le mètre cube pour la fourniture de chlorure de magnésium pour la saison 2016, comme étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**  
**160513-6811**

Avis de motion

M. Hugues Caron, conseiller, donne un **AVIS DE MOTION**, que lors d’une séance ultérieure du conseil municipal, sera présenté le projet de règlement no 645 pour autoriser la circulation de véhicules hors route sur certaines portions de chemins municipaux.

---

Hugues Caron, conseiller

Appel d’offres  
Camping

**ATTENDU QUE** pour effectuer la mise aux normes du système de traitement des eaux usées du Camping municipal, il est nécessaire de mandater une firme professionnelle pour réaliser les travaux;

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis souhaite demander des soumissions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu de demander des soumissions sur invitation pour mandater une firme de

services professionnels dans le cadre des travaux de raccordement des eaux usées du camping municipal au réseau d'égout municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160514-6812**

Permission de  
Voirie M.T.Q.

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que la ville de Dégelis demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2016, et qu'elle autorise M. Fabrice Beaulieu et M. Vianney Dumont à signer les permis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160515-6812**

États financiers  
RIIPLT

**ATTENDU** le dépôt des états financiers audités de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires du lac Témiscouata;

**ATTENDU QUE** ceux-ci doivent être approuvés par toutes les municipalités membres-partenaires de la RIIPLT;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu :

**QUE** la ville de Dégelis approuve les états financiers de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires du lac Témiscouata pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160516-6812**

Programme  
Accès-loisirs

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu que la ville de Dégelis adhère au Programme Accès-Loisirs Témiscouata ayant pour mission de rendre le loisir accessible aux personnes vivant une situation de faible revenu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160517-6812**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. Qu'est-ce que la RIIPLT?
2. Pourquoi ne pas paver en asphalte dès maintenant le chemin de la marina?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160518-6812**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

6 juin 2016	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 6 juin 2016 à 20:00 heures.
Présences	<p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une quinzaine de citoyens.</p>
Ordre du jour	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Hugues Caron et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160601-6813</b></p>
Points d'information	<p><b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b></p> <p><b>01. <u>Fêtes des voisins :</u></b></p> <p>M. le maire invite les citoyens à participer à la Fête des voisins qui se tiendra le 11 juin prochain dans le stationnement de l'Hôtel de ville.</p> <p><b>02. <u>Agent de développement économique :</u></b></p> <p>La CDERVD a procédé à l'embauche d'un nouvel agent de développement économique en remplacement de M. Denis Clermont qui a quitté ses fonctions pour un départ à la retraite. Il s'agit de M. José Dumont, en poste depuis le 23 mai dernier.</p> <p><b>03. <u>Festival Western :</u></b></p> <p>M. le maire invite les citoyens à participer au Festival Western de Dégelis qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 3 juillet prochain.</p> <p><b>04. <u>Accréditation MADA :</u></b></p> <p>La ville de Dégelis a finalement reçu son accréditation MADA (Municipalité amie des aînés).</p> <p><b>05. <u>Asphaltage :</u></b></p> <p>Une liste de priorités pour l'asphaltage des rues a été établie pour l'été 2016. Certaines d'entre elles seront réalisées seulement en 2017 en raison de l'importante quantité d'interventions nécessaires.</p>
Période de questions	<p><b><u>Période de questions :</u></b></p> <p>Aucune question.</p>
Procès-verbal	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 2 mai 2016, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160602-6813</b></p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de mai 2016 au montant de 305 587,14 \$ est déposée.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Bard et unanimement résolu que la liste des comptes de mai 2016 s'élevant à 305 587,14 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160603-6813</b></p>

Déboursés

La liste des déboursés de mai 2016 est déposée au montant 89 855,51 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par M Serge Dionne et unanimement résolu que la liste des déboursés de mai 2016 au montant de 89 855,51 \$ soit et est acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160604-6814**

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspondance

**CORRESPONDANCE :**

**a) C.P.T.A.Q. – Claveau Concassage (dossier 369345) :**

La Commission de protection du territoire agricole informe la ville de Dégelis que l'autorisation accordée le 24 février 2011 à Claveau Concassage et Granulats Ltée pour l'exploitation d'une gravière est actuellement échue.

**b) Ministère des Transports (Sébastien Bouchard) :**

La ville de Dégelis reçoit une copie de lettre du ministère des Transports adressée à M. Sébastien Bouchard en réponse à des préoccupations soulevées suite à son accident survenu à Dégelis le 20 janvier dernier sur une route appartenant au ministère. Dans cette lettre, le M.T.Q. confirme que le tronçon de route où est survenu l'accident, dont l'entretien est confié à la ville de Dégelis, avait été entretenu conformément aux exigences du contrat.

**c) Pompier volontaire - Probation :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'accepter Mme Mélanie Veilleux au sein de la Brigade des pompiers de Dégelis à titre de pompier volontaire pour une période de probation d'un an, et ce, jusqu'en juin 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160605-6814**

**d) Parc national du Lac-Témiscouata :**

Le Parc national du Lac-Témiscouata informe la ville Dégelis des nouveautés pour l'été 2016. Il est souligné l'ouverture du Centre de services des-Grands-Pins dans le secteur de Dégelis à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

**d) Club de motoneige du Témiscouata :**

Le Club de motoneige du Témiscouata demande une autorisation à la ville de Dégelis pour l'installation d'un ponceau afin d'aménager une traverse pour donner accès à l'Épicerie de la Rivière.

**e) Cuisine collective de Dégelis :**

Les Cuisines collectives de Dégelis demandent à la ville de Dégelis un soutien financier pour la poursuite de leurs opérations.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu de verser un don de 1 500 \$ aux Cuisines collectives de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160606-6814**

**f) Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston :**

Dans le cadre de sa campagne de financement annuelle 2016, la Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston sollicite une contribution financière à la Ville de Dégelis.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu de verser une contribution financière de 100 \$ à la Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston dans le cadre de sa campagne de financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160607-6815**

**g) Parise Viel & Daniel Bélanger (signalisation routière) :**

Mme Parise Viel et M. Daniel Bélanger, nouvellement domicilié au 284 avenue Beaulieu, demandent l'installation d'un panneau d'arrêt en haut de la côte de la 6<sup>e</sup> Rue Ouest, soit en face de leur domicile. La municipalité doit refuser cette demande en raison de la dénivellation de la côte, ce qui rendrait ce tronçon de route quasi impraticable en hiver. Cependant, la ville de Dégelis a interpellé la Sureté du Québec afin qu'elle effectue des patrouilles plus fréquentes dans ce secteur.

**h) Rue Soucy - Demande d'asphaltage :**

Des résidents de la rue Soucy demande à la ville de Dégelis de compléter l'asphaltage de cette rue jusqu'au stationnement du Centre communautaire. M le maire répond que ce ne sera pas possible cette année en raison des nombreux autres besoins de pavage. Il est cependant en accord avec une analyse de réorganisation du secteur de stationnement du Centre communautaire.

**i) Club Optimiste Dégelis (location de salle) :**

Le Club Optimiste de Dégelis organise un souper « câlins » le 18 juin prochain pour supporter Pauline Michaud dans son combat contre le cancer, et demande à la ville de Dégelis de lui fournir gratuitement la salle du Centre communautaire pour l'occasion. Le conseil accepte unanimement cette demande.

**j) Brigade de Témiscouata-sur-le-lac (demande d'appui) :**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des utilisateurs et le nombre grandissant d'activités organisées sur les plans d'eau de tout le territoire de la MRC de Témiscouata;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture du Parc national du Lac-Témiscouata entraîne une affluence touristique accrue sur les plans d'eau;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la protection des utilisateurs, le Service Incendie de Témiscouata-sur-le-Lac souhaite dispenser de la formation en sauvetage nautique, et que pour ce faire, il demande l'appui des municipalités dans sa démarche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu d'appuyer le Service Incendie de Témiscouata-sur-le-Lac pour offrir un service de formation en sauvetage nautique sur le territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160608-6814**

**k) Rino Ouellet - Plainte :**

M. Rino Ouellet, résident de l'avenue Guérette, avise la Ville de Dégelis des inconvénients engendrés par la poussière que provoque les camions qui circulent sur cette avenue. Il explique que cette poussière est créée par la boue que les camions épandent sur la chaussée en sortant de la cour de la scierie de Groupe Lebel. M le maire rencontrera le Groupe Lebel afin de leur signifier la situation et trouver des solutions pour amoindrir les inconvénients subis par les citoyens de ce secteur.

Achat  
Photocopieur

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dégelis a acquis un photocopieur il y a déjà 10 ans et que celui-ci est souvent en panne;

**CONSIDÉRANT** que le photocopieur est un outil indispensable pour les opérations de l'hôtel de ville et que cet équipement doit être fiable;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dégelis a fait des demandes de soumission pour le remplacement de celui-ci auprès de deux fournisseurs, soit Kopilab et Xérox;

**CONSIDÉRANT** qu'après l'analyse des offres reçues, le plus bas soumissionnaire pour le remplacement du photocopieur est Kopilab pour un photocopieur Toshiba E-Studio 5055;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu de faire l'acquisition d'un photocopieur Toshiba E-Studio 5055 auprès de l'entreprise Kopilab au montant de 7 598 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160609-6816**

C.P.T.A.Q.  
Carrière Dubé

**ATTENDU QUE** l'entreprise Les Carrières Dubé et Fils inc souhaite déposer une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour le renouvellement d'une autorisation pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot 4 327 965 et 4 327 958, soit l'exploitation d'une gravière-sablière et de son chemin d'accès sur un site autorisé en vertu de la décision 369183;

**ATTENDU QUE** le site est déjà exploité et que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Les Carrière Dubé et Fils inc. souhaite obtenir l'appui de la ville de Dégelis dans sa démarche auprès de la CPTAQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la Ville de Dégelis appuie la demande de l'entreprise Les Carrières Dubé et Fils Inc. auprès de la CPTAQ pour le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une gravière-sablière et d'un chemin d'accès sur les lots 4 327 965 et 4 327 958.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160610-6816**

Manoir  
Rose-Marquis

Ce dossier est reporté à une réunion ultérieure.

Alain Blanchet  
PDM-1-2016

**ATTENDU QUE** M. Alain Blanchet, domicilié au 964 avenue Morel, a déposé une demande de dérogation mineure auprès du comité consultatif d'urbanisme pour lui permettre d'agrandir un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à augmenter la superficie maximale autorisée à 81,14 m<sup>2</sup> au lieu de 75 m<sup>2</sup>, soit une augmentation de 6,14 m<sup>2</sup> pour construire une remise fermée en annexe à son abri d'auto;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'autoriser la dérogation mineure PDM-1-2016, laquelle permet d'augmenter la superficie maximale d'un bâtiment accessoire à 81,14 m<sup>2</sup> au lieu de 75 m<sup>2</sup>, soit une augmentation de 6,14 m<sup>2</sup>, sur la propriété de M. Alain Blanchet située au 964 avenue Morel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160611-6816**

Gest. Lachance  
& Morneault Inc.  
PDM-2-2016

**ATTENDU QUE** l'entreprise Gestion Lachance & Morneault Inc. a déposé une demande de dérogation mineure auprès du comité consultatif d'urbanisme pour la réduction de la marge de recul avant pour la construction d'un bâtiment multifamilial sur l'avenue Morneau;

**ATTENDU QUE** l'entreprise demande également à ce que la façade du bâtiment soit non parallèle à la rue;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'autoriser la dérogation mineure PDM-2-2016, laquelle permet la réduction de la marge de recul avant à 4,24 mètres au lieu de 8,24 mètres, soit une diminution de 4 mètres, et de permettre que la façade du bâtiment soit non parallèle à l'avenue Morneau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160612-6816**

P.I.A. – Gestion  
Lachance & Morneau

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Gestion Lachance et Morneau Inc. souhaite construire un bâtiment multifamilial sur l'avenue Morneau;

**CONSIDÉRANT** que ce secteur est soumis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans déposés par Gestion Lachance et Morneau Inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'accepter les plans déposés par Gestion Lachance & Morneau Inc., lesquels respectent le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Dégelis, et de recommander que les compteurs électriques soient installés derrière le bâtiment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160613-6817**

Yves Bellavance  
PDM-3-2016

**ATTENDU QUE** M. Yves Bellavance, domicilié au 280 rang Gravel, a déposé une demande de dérogation mineure auprès du comité consultatif d'urbanisme pour la construction d'un garage;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à augmenter la hauteur des murs à 3,81 mètres au lieu de 3 mètres, et d'augmenter la hauteur maximale à 5,64 mètres au lieu de 5,0 mètres;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par M. M. Richard Lemay et unanimement résolu d'autoriser la dérogation mineure PDM-3-2016, laquelle permet d'augmenter la hauteur des murs à 3,81 mètres au lieu de 3 mètres, soit une augmentation de 0,81 mètre, et d'augmenter la hauteur maximale à 5,64 mètres au lieu de 5,0 mètres, soit une augmentation de 0,64 mètre pour la construction d'un bâtiment accessoire sur la propriété de M. Yves Bellavance, située au 280 rang Gravel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160614-6817**

Coupe d'arbre  
Michelle Roy

**ATTENDU QUE** Mme Michelle Roy a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour lui permettre de couper un frêne sur sa propriété sise au 362 avenue Michaud;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'autoriser la coupe d'un frêne sur la propriété de Mme Michelle Roy située au 362 avenue Michaud, avec recommandation de replanter un arbre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160615-6817**

Coupe d'arbre  
Bernard Caron

**ATTENDU QUE** M. Bernard Caron a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour lui permettre de couper un pin sur sa propriété sise au 552 avenue Thibault;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu d'autoriser la coupe d'un frêne sur la propriété de M. Bernard Caron située au 551 avenue Thibault, avec recommandation de replanter un arbre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160616-6817**

Coupe d'arbre  
Doris Paré

**ATTENDU QUE** M. Doris Paré a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour lui permettre de couper un érable sur sa propriété sise au 298-302 avenue Principale.

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser la coupe d'un érable sur la propriété de M. Doris Paré située au 298-302 avenue Principale, avec recommandation de replanter un ou plusieurs arbre(s).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160616-6818**

Achat - Serveur  
informatique

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour de notre logiciel comptable demandant plus de capacité à notre serveur informatique est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la capacité de notre serveur a atteint son maximum;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis a demandé des prix pour la fourniture et l'installation d'un nouveau serveur informatique auprès de trois fournisseurs de la région et que les offres suivantes ont été déposées:

- Serlinks 6 445 \$
- IDC 6 589 \$
- PG Solutions 6 266 \$

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense a été prévue lors de la planification du budget 2016 dans les activités d'investissement;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu de faire l'acquisition d'un serveur informatique auprès de PG Solutions au montant de 6 266 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160617-6818**

Acquisition  
Tondeuse

**CONSIDÉRANT QUE** la ville est propriétaire d'une tondeuse à gazon Ariens destinée à l'entretien du terrain de camping;

**CONSIDÉRANT QUE** cette tondeuse nécessite d'importantes réparations qui dépasseraient sa valeur actuelle, compte tenu qu'elle a été acquise il y a 9 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dégelis a demandé des prix à deux fournisseurs de produits Kubota industriel, soit Garage Ghislain St-Pierre et G. R. Farm Équipement;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu de faire l'acquisition d'une tondeuse commerciale Kubota model z121S au montant de 6 479 \$ auprès du Garage Ghislain St-Pierre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160618-6818**

Vente de terrain  
12<sup>e</sup> Rue Ouest

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu :

1. d'autoriser la ville de Dégelis à vendre un terrain situé sur la 12<sup>e</sup> Rue Ouest pour la construction d'un immeuble à vocation commerciale, d'une dimension de 1 895,7 mètres carrés, soit le lot 5 344 536 Ptie, incessamment connu comme le lot 5 937 591 du cadastre du Québec;
2. que l'acte de vente contienne les clauses et conditions habituelles, ainsi que les particularités prévues dans l'entente de principe à être intervenue;
3. de mandater Me Joanie Pelletier, notaire, pour préparer ledit acte de vente;
4. d'autoriser M. Normand Morin, maire et M. Fabrice Beaulieu, directeur général, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à la transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160621-6816**

Vente de terrain  
Av. de l'Accueil

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu :

1. d'autoriser la ville de Dégelis à vendre un terrain situé sur l'avenue de l'Accueil pour la construction d'un immeuble à vocation commerciale, d'une dimension de 5 760,3 mètres carrés, soit le lot 5 851 768 du cadastre du Québec;

2. que l'acte de vente contienne les clauses et conditions habituelles, ainsi que les particularités prévues dans l'entente de principe à être intervenue;
3. de mandater Me Joanie Pelletier, notaire pour préparer ledit acte de vente;
4. d'autoriser M. Normand Morin, maire et M. Fabrice Beaulieu, directeur général, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à la transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160622-6817**

Projet lotissement  
Jacques Raymond

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'accepter les plans déposés par M. Jacques Raymond pour le projet de lotissement de son développement domiciliaire situé dans le secteur de la rue de la Savane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160619-6819**

Pro-maire

**IL EST PROPOSÉ** par M Hugues Caron et unanimement résolu que Mme Brigitte Morin soit nommée à titre de maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160620-6819**

Soumissions  
Asphalte

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions par appel d'offres public pour la fourniture et la pose d'asphalte pour l'été 2016;

**ATTENDU QUE** deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres dans les délais prescrits et que les soumissions suivantes ont été déposées :

- Construction B.M.L. division de Sintra 126,94\$/tonne métrique  
*Crédit/t.m. si préparation et nivelage non requis (-7,40\$)*
- Pavage Cabano Ltée 156,16\$/tonne métrique  
*Crédit/t.m. si préparation et nivelage non requis (-33,30\$)*

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'accepter la soumission de Construction B.M.L. Division de Sintra au prix de 126,94\$ la tonne métrique avant taxes, comme étant la plus basse soumission conforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160621-6819**

Soumissions  
Lignage de rue

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions sur invitation pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité pour l'été 2016;

**ATTENDU QUE** deux entreprises ont répondu à la demande dans les délais prescrits et que les soumissions suivantes ont été déposées :

Permaligne 4 940,91 \$ (avant taxes)

Multi-Lignes de l'Est 4 536,18 \$ (avant taxes)

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu d'accepter la soumission de Multi-Lignes de l'Est au prix de 4 536,18 \$ avant taxes comme étant la plus basse soumission conforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160622-6819**

Tournoi balle-molle  
Félicitations

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu d'adresser des félicitations à Messieurs Pierre Morneau, Alexandre Dumont et Pierre-Luc Beaulieu pour l'excellence de l'organisation du tournoi de balle-molle qui s'est déroulé à Dégelis les 3-4-5 juin dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160623-6819**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. Quand la Ville de Dégelis prévoit-elle asphalter la rue Soucy jusqu'au centre communautaire?
2. Est-ce qu'il y aura une clause pour le délai de construction dans les contrats de vente des terrains commerciaux?
3. Le stationnement du Manoir Rose-Marquis sera-t-il agrandi?
4. Est-ce que la rue Morel fait partie des rues à asphalter à court terme?
5. Quel est le type de zonage de la rue Baseley?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160624-6820**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

15 juin 2016	Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi le 15 juin 2016 à 16 :00 heures.
Avis de Convocation	L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi.
Présences	<b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b>  M. Hugues Caron, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.  Assiste également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier.
Ordre du jour	Il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 160601-6820</b>

Manoir R.-Marquis  
Suppl. au loyer

**CONSIDÉRANT QUE** Les Habitations Dégelis Inc. est un organisme à but non lucratif qui construit, gère et exploite des projets d'habitation dont un immeuble pour personnes âgées en légère perte d'autonomie (Manoir Rose-Marquis);

**CONSIDÉRANT QUE** Les Habitations Dégelis projette de réaliser un agrandissement de 16 unités de logement à l'édifice du Manoir Rose-Marquis, dont la moitié pourra bénéficier d'un supplément au loyer;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu que la Ville de Dégelis participera au Programme de *Supplément au loyer* pour le projet d'agrandissement du Manoir Rose-Marquis - phase III à Dégelis, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les 5 premières années, pour 50% des unités de logement prévues au projet, soit 8 unités de logement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160602-6821**

Manoir R.-Marquis  
Crédit de taxes

**CONSIDÉRANT QUE** Les Habitations Dégelis Inc. est un organisme à but non lucratif qui construit, gère et exploite des projets d'habitation dont un immeuble pour personnes âgées en légère perte d'autonomie (Manoir Rose-Marquis);

**CONSIDÉRANT QUE** Les Habitations Dégelis projette de réaliser un agrandissement de 16 unités de logements à l'édifice du Manoir Rose-Marquis, dont la moitié pourra bénéficier d'un supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être admissible au programme Accès-logis, un projet doit bénéficier d'une aide financière provenant du milieu d'au moins 15% des coûts de réalisation admissibles reconnus par la Société d'Habitation du Québec;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu que la Ville de Dégelis accorde un crédit de taxes foncier de 100% pour une période de 35 ans, tel que l'autorise la *Loi sur les compétences municipales* pour un organisme à but non lucratif qui construit et exploite des logements par l'entremise de la Société d'habitation du Québec. Cependant, ce congé de taxe foncier s'annule si Les Habitations Dégelis Inc. cède, vend ou transfère un bâtiment de son parc immobilier, sans quoi, l'organisme devra acquitter sa taxe foncière à 100% à partir du moment de la vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160603-6821**

Modification  
Rés.#160622-6817

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté une résolution pour la vente d'un terrain situé sur l'avenue de l'Accueil lors de sa séance régulière du 6 juin dernier;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ladite résolution portant le numéro 160622-6817;

**PAR CONSÉQUENT**, la résolution #160622-6817 adoptée le 6 juin 2016 est modifiée pour se lire comme suit :

« **IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

1. D'autoriser la ville de Dégelis à vendre un terrain situé sur l'avenue de l'Accueil à M. Dominic Côté, ou une société administrée par ce dernier, pour la construction d'un immeuble à vocation commerciale, d'une dimension de 5 760,3 mètres carrés, soit le lot 5 851 768 du cadastre du Québec;
2. Que le prix de vente soit et est fixé à trente-cinq mille dollars (35 000 \$), payable à la signature du contrat notarié;
3. Que l'acte de vente contienne les clauses et conditions habituelles, ainsi que les particularités prévues dans l'entente de principe à être intervenue;
4. De mandater Me Joanie Pelletier, notaire, pour préparer ledit acte de vente;

5. D'autoriser M. Normand Morin, maire, et M. Fabrice Beaulieu, directeur général, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à la transaction. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160604-6822**

Modification  
Rés.#160621-6816

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté une résolution pour la vente d'un terrain situé sur la 12<sup>e</sup> Rue Ouest lors de sa séance régulière du 6 juin dernier;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ladite résolution portant le numéro 160621-6816;

**PAR CONSÉQUENT**, la résolution #160621-6816 adoptée le 6 juin 2016 est modifiée pour se lire comme suit :

« **IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu :

1. D'autoriser la ville de Dégelis à vendre un terrain situé sur la 12<sup>e</sup> Rue Ouest à Les Constructions Mario Lachance (1995) Inc. pour la construction d'un immeuble à vocation commerciale, d'une dimension de 1 895,7 mètres carrés, soit le lot 5 344 536 Ptie, incessamment connu comme le lot 5 937 591 du cadastre du Québec;
2. Que le prix de vente soit et est fixé à dix mille deux cent deux dollars (10 202 \$), payable à la signature du contrat notarié;
3. Que l'acte de vente contienne les clauses et conditions habituelles, ainsi que les particularités prévues dans l'entente de principe à être intervenue;
4. De mandater Me Joanie Pelletier, notaire, pour préparer ledit acte de vente;
5. D'autoriser M. Normand Morin, maire et M. Fabrice Beaulieu, directeur général, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à la transaction. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160605-6822**

Plan d'ensemble  
Aqueduc & égout

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis ne possède pas de plan d'ensemble de ses services d'infrastructure d'aqueduc et d'égout à jour, ce qui complique les interventions réalisées sur ses réseaux;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2013, la firme Roche a effectué des relevés géoréférencés complémentaires des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le terrain, sans en avoir produit les plans;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Richard Lemay et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de TétraTech (V/Réf. 32062TT – 10OSV) qui consiste à réaliser le plan d'ensemble complet et géoréférencé afin de représenter les services d'infrastructures en aqueduc et en égout de la Ville de Dégelis pour un montant de 9 875 \$, avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160606-6822**

Période de  
questions

Aucune question.

Levée

Il est proposé par M. Simon Potvin et résolu que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160607-6822**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

4 juillet 2016	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 4 juillet 2016 à 20:00 heures.
Présences	<p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que deux citoyens.</p>
Ordre du jour	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160701-6823</b></p>
Points d'information	<p><b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b></p> <p><b>01. <u>Programme Réno-Région :</u></b></p> <p>M. le maire informe les citoyens que l'ancien programme d'aide à la rénovation domiciliaire Réno-Village a été remplacé par le programme Réno-Région. La ville de Dégelis recevra sous peu plus d'informations à ce sujet. Ceux qui désirent se prévaloir de ce programme peuvent vérifier leur admissibilité auprès de M. Vianney Dumont.</p> <p><b>02. <u>Société d'habitation du Québec :</u></b></p> <p>M. le maire a récemment participé à une rencontre consultative concernant l'avenir des offices municipaux d'habitation. En raison de la quantité importante de ce type de logements à Dégelis, l'organisme sur notre territoire ne sera pas forcé de se fusionner à d'autres offices municipaux.</p> <p><b>03. <u>Camion de déneigement :</u></b></p> <p>Dans les prochains jours, la ville de Dégelis procédera à un appel d'offres pour faire l'acquisition d'un camion de déneigement usagé.</p> <p><b>04. <u>Parc national du Lac-Témiscouata :</u></b></p> <p>Le secteur des Grands-Pins du Parc national, autrefois le Centre de plein-air Le Montagnais, est maintenant ouvert au public. M. le maire invite donc la population à s'y rendre pour visiter les lieux.</p> <p><b>05. <u>Rapport de la Sûreté du Québec :</u></b></p> <p>La Sûreté du Québec a déposé son rapport d'activités pour la dernière année. Elle souligne qu'il y a eu une hausse significative des interventions sur le territoire de la ville de Dégelis.</p> <p><b>06. <u>Bureau du député Guy Caron :</u></b></p> <p>M. le maire informe les citoyens que notre député Guy Caron a maintenant un bureau qui a pignon sur rue à Dégelis. M. Richard Lemay propose de lui adresser des remerciements pour l'ouverture d'un bureau de circonscription dans notre municipalité pour desservir le Témiscouata.</p> <p><b>07. <u>Chemins municipaux :</u></b></p> <p>M. le maire informe les citoyens que la Ville de Dégelis a demandé le support d'une firme d'ingénieurs afin d'être conseillée sur les interventions à réaliser dans divers chemins municipaux.</p>
Période de questions	<p><b><u>Période de questions :</u></b></p> <p>Aucune question.</p>

Procès-verbal **IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 6 juin 2016, tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160702-6824**

Comptes La liste des comptes du mois de juin 2016 au montant de 156 127,38 \$ est déposée.  
**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des comptes de juin 2016 s'élevant à 156 127,38 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160703-6824**

Déboursés La liste des déboursés de juin 2016 est déposée au montant 107 114,97 \$.  
**IL EST PROPOSÉ** par M Hugues Caron et unanimement résolu que la liste des déboursés de juin 2016 au montant de 107 114,97 \$ soit et est acceptée.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160704-6824**

Certificat de disponibilité **Dépôt du certificat de disponibilité :**  
Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspondance **CORRESPONDANCE :**

a) **C.P.T.A.Q. – Excavation Emilien Ouellet Inc. (dossier 410701) :**  
La Commission de protection du territoire agricole informe la ville de Dégelis qu'en regard de la demande qui lui a été adressée par Excavation Émilien Ouellet Inc., l'analyse du dossier est suspendue en raison de documents manquants.

b) **C.P.T.A.Q. – Ferme des Frères Raymond Inc. (dossier 412275) :**  
En regard de la demande de la Ferme des Frères Raymond Inc., la Commission de protection du territoire agricole nous informe que le dossier est maintenant complet et qu'une fois l'analyse terminée, une décision sera rendue.

c) **Ministère des Transports – route du lac Baker :**  
Dépôt d'une copie de lettre du ministère des Transports adressée à Mme Guylaine Sirois, préfet, en réponse à une résolution de la MRC relativement à la numérotation de la route du lac Baker et à la circulation des véhicules lourds dans la municipalité de St-Jean-de-la-Lande. Le MTQ précise que le statut de cette route ne peut être modifié. En ce qui concerne la circulation du trafic lourd sur cette route, la municipalité peut modifier sa réglementation pour l'interdire, en accord avec le MTQ et les municipalités concernées par cette démarche.

d) **Ministère des Transports – Contrat d'entretien d'hiver :**  
Le ministère des Transports transmet à la ville de Dégelis son rapport concernant l'entretien des chemins pour l'hiver 2015-2016 dont la charge a été confiée à la municipalité. Dans son évaluation, le MTQ souligne la collaboration et le bon travail des employés municipaux au niveau des exigences du contrat.

e) **Conseil régional de développement du Bas-Saint-Laurent – dossier CISSS :**  
Dépôt d'un communiqué des éluEs du Conseil régional de développement concernant les coupures budgétaires subies par le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent au cours des dernières années. Les ÉluEs interpellent le ministre Barrette afin que soit suspendu toutes mesures budgétaires en sus de ce qui a été annoncé le 15 juin dernier.

**f) UMQ – réglementation sur les pitbulls :**

Conjointement avec le gouvernement du Québec, l'Union des municipalités du Québec se penchera sur la question de l'interdiction des pitbulls dans les municipalités. Le mandat du comité sera notamment d'évaluer les meilleures pratiques de réglementation municipale à ce sujet.

**g) SADC de Témiscouata :**

Dépôt du rapport annuel 2015-2016 de la SADC de Témiscouata, ainsi que son plan d'action pour 2016-2017.

**h) Postes Canada :**

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes demande aux municipalités de donner leur opinion concernant l'examen que le gouvernement fédéral mène actuellement sur l'avenir de Postes Canada.

**ATTENDU QU'**en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

**ATTENDU QUE** les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

**ATTENDU QUE** les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien;

**ATTENDU QUE**, à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada;

**ATTENDU QU'**il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, « verdir » Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la ville de Dégelis demande aux responsables de l'examen de Postes Canada de ne pas recommander d'autres compressions, mais plutôt de recommander l'ajout de services qui génèrent des revenus pour conserver un service public et universel à la fois peu coûteux et respectueux de l'environnement, et ce, pour les générations à venir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160705-6825**

**i) Festival Le Tremplin :**

Les membres du conseil d'administration du Festival Le Tremplin tiennent à remercier sincèrement la ville de Dégelis pour sa précieuse collaboration à la 17<sup>e</sup> édition.

**j) Fondation du CSSS de Témiscouata :**

La Fondation du CSSS remercie la ville de Dégelis pour sa collaboration à l'activité « Roulons pour la Fondation » tenue en mai dernier.

**k) Cool Distribution Inc. :**

Cool Distribution Inc. demande à la ville de Dégelis de modifier les usages permis afin de permettre à son entreprise située au 569, av. Principale d'opérer un autre type de commerce. Cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse.

**l) Tournoi de l'APEQ 2016 :**

Le Service Incendie de Rivière-Bleue qui accueillera le tournoi de l'APEQ les 3 et 4 septembre prochain, demande une commandite à la ville de Dégelis.

Le conseil ne donnera pas suite à cette demande.

**m) CABGYM Gymnastique :**

Le club de gymnastique CABGYM sollicite un appui financier dans le cadre d'un projet de mise en place d'un camp de jour estival, ainsi que pour l'achat et le renouvellement d'équipements.

Cette demande sera transmise à la Table de concertation en loisirs pour analyse.

**n) Les 4 Scènes :**

**ATTENDU QUE** le comité culturel Les 4 scènes est un organisme régional qui s'occupe de la diffusion de spectacles;

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis et Les 4 scènes sont liés par un protocole d'entente qui stipule que la municipalité doit contribuer financièrement pour maintenir l'équilibre budgétaire de l'organisme;

**ATTENDU QUE** le comité culturel Les 4 scènes a fourni une synthèse des opérations annuelles à Dégelis, lequel indique un manque à gagner de 1 130,79 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que la ville de Dégelis verse une contribution financière de 1 130,79 \$ au comité culturel Les 4 scènes pour la période 2015-2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160706-6826**

**o) Association des personnes handicapées Entre-Amis :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu de verser une contribution financière de 100 \$ à l'Association des personnes handicapées Entre-Amis du Témiscouata dans le cadre de sa campagne de financement 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160707-6826**

**p) Association du cancer de l'Est du Québec :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu de verser un don de 100 \$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec dans le cadre de sa campagne de financement 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160708-6826**

**q) Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska Inc. :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu que la ville de Dégelis adhère à la Corporation du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska Inc., en versant une contribution de 200 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160709-6826**

Chemin Neuf  
Expropriation

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre le ministère des Transports et la Ville de Dégelis pour la réfection du Chemin Neuf dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 85;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition par expropriation des lots 5 890 331, 5 890 333 et 5 890 334 suite aux travaux à ce chemin;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, à ces fins, d'acquérir par expropriation les droits immobiliers précédemment décrits puisqu'il est impossible, à ce jour, d'entrer en communication en vue d'une entente de gré à gré avec des représentants officiels de la succession de George Wesly Kuehnle et Carmen Luiza Ortiz qui sont propriétaires de ces lots;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu :

**QUE** la Ville procède à l'acquisition, par expropriation, en pleine propriété, du lot 5 890 331 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Témiscouata, d'une superficie totale de 112,4 mètres carrés, décrite au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Laval Ouellet en date du 20 juin 2016 et portant le numéro 5135 de ses minutes;

**QUE** la Ville procède à l'acquisition, par expropriation, en pleine propriété, du lot 5 890 333 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Témiscouata, d'une superficie totale de 1 988,3 mètres carrés, décrite au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Laval Ouellet en date du 20 juin 2016 et portant le numéro 5135 de ses minutes;

**QUE** la Ville procède à l'acquisition, par expropriation, en pleine propriété, du lot 5 890 334 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Témiscouata, d'une superficie totale de 2 716,1 mètres carrés, décrite au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Laval Ouellet en date du 20 juin 2016 et portant le numéro 5135 de ses minutes;

**QUE** l'acquisition de ces droits immobiliers sont nécessaires pour fins d'utilité publique, soit l'aménagement d'un chemin public;

**QUE** les procureurs de la Ville, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., soient mandatés par la présente afin d'entreprendre l'ensemble des procédures requises pour la réalisation du processus d'expropriation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**160710-6827**

Acte de servitude  
Carrosserie Dégelis

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis conserve une servitude permanente pour l'accès à ses infrastructures de services publics sur le terrain vendu à l'entreprise Carrosserie Dégelis (2005) Inc., soit la parcelle 2, étant une partie du lot 5 851 769 du cadastre du Québec, tel que décrit dans la description technique de la firme Pelletier & Labrie, arpenteurs-géomètres, en date du 16 mai 2016 portant le numéro des minutes 4803;
2. **QUE** Me Joanie Pelletier, notaire, soit et est mandatée pour préparer ledit acte de servitude;
3. **QUE** M. Normand Morin, maire, et M. Fabrice Beaulieu, directeur général, soient et sont autorisés à signer l'acte de servitude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**160711-6827**

Acte de servitude  
9342-0180 Qc Inc.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis conserve une servitude permanente pour l'accès à ses infrastructures de services publics sur le terrain vendu à l'entreprise 9342-0180 Québec Inc., soit la parcelle 1, étant une partie du lot 5 851 768 du cadastre du Québec, tel que décrit dans la description technique de la firme Pelletier & Labrie, arpenteurs-géomètres, en date du 16 mai 2016 portant le numéro des minutes 4803;
2. **QUE** Me Joanie Pelletier, notaire, soit et est mandatée pour préparer ledit acte de servitude;
3. **QUE** M. Normand Morin, maire, et M. Fabrice Beaulieu, directeur général, soient et sont autorisés à signer l'acte de servitude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**160712-6827**

Formation  
Sécurité nautique

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des utilisateurs et le nombre grandissant d'activités organisées sur les plans d'eau de tout le territoire de la MRC de Témiscouata;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture du Parc national du Lac-Témiscouata entraîne une affluence touristique accrue sur les plans d'eau;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la protection des utilisateurs, le Service Incendie de Témiscouata-sur-le-Lac souhaite dispenser de la formation en sauvetage nautique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu de verser une contribution financière de 2 000 \$ au Service de sécurité incendie de Témiscouata-sur-le-Lac afin de mettre sur pied un service de formation en sauvetage nautique sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160713-6828**

Protocole d'entente  
Sauvetage nautique

**ATTENDU QUE** le Service Incendie de Témiscouata-sur-le-Lac possède l'équipement requis pour réaliser des interventions en sauvetage nautique sur eau et sur glace;

**ATTENDU QUE** le Service Incendie de Témiscouata-sur-le-Lac est disposé à offrir le service de sauvetage nautique;

**ATTENDU QUE** la Centrale d'appel 9-1-1 est responsable de faire la demande d'utilisation d'un tel service;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir un protocole d'entente entre les municipalités de Dégelis, St-Juste-du-Lac et Témiscouata-sur-le-Lac en regard d'interventions impliquant le sauvetage nautique sur eau et sur glace;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Lemay et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis utilise ledit service lors d'interventions en sauvetage nautique;
2. **QUE** le Service de sécurité Incendie de Témiscouata-sur-le-Lac facture ses services à la ville de Dégelis pour l'intervention réalisée selon la tarification suivante :
  - Pompiers : 20 \$/heure
  - Embarcation : 30 \$/heure
  - Camionnette : 30 \$/heure

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160714-6828**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. Est-ce que la ville de Dégelis peut forcer le propriétaire de Briquette Dégelis à sécuriser les lieux?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160715-6828**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

8 août 2016	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 8 août 2016 à 20:00 heures.
Présences	<p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une douzaine de citoyens.</p>
Ordre du jour	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160801-6829</b></p>
Points d'information	<p><b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b></p> <p><b>01. <u>Asphaltage - été 2016 :</u></b></p> <p>M. le maire informe les citoyens des travaux d'asphaltage réalisés dernièrement dans les rues « Martin, Guérette et la 6<sup>e</sup> Rue Est ». D'autres travaux d'asphaltage sont prévus, ainsi que la construction de nouveaux trottoirs sur l'avenue Principale.</p> <p><b>02. <u>Groupe Lebel - 60<sup>e</sup> anniversaire :</u></b></p> <p>M. le maire informe les citoyens qu'il sera présent à la soirée du 13 août prochain à Rivière-du-Loup pour souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Groupe Lebel.</p>
Période de questions	<p><b><u>Période de questions :</u></b></p> <p>1. Une citoyenne nous fait part de ses observations concernant la piste cyclable et les rives du lac Témiscouata. Elle dépose au conseil plusieurs requêtes pour améliorer l'accès aux plages en bordure de la piste cyclable.</p> <p>M. le maire profite de l'occasion pour apporter des précisions concernant les titres de propriétés des terrains situés entre la piste cyclable et les rives du lac Témiscouata.</p>
Procès-verbaux	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 4 juillet 2016, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160802-6829</b></p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion spéciale du 15 juin 2016, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160803-6829</b></p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de juillet 2016 au montant de 251 138,32 \$ est déposée.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M Simon Potvin et unanimement résolu que la liste des comptes de juillet 2016 s'élevant à 251 138,32 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160804-6829</b></p>

Déboursés

La liste des déboursés de juillet 2016 est déposée au montant 100 400,73 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par M Serge Dionne et unanimement résolu que la liste des déboursés de juillet 2016 au montant de 100 400,73 \$ soit et est acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160805-6830**

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspondance

**CORRESPONDANCE :**

**a) C.P.T.A.Q. – Les Carrières Dubé et Fils inc. :**

La Commission de protection du territoire agricole accuse réception d'une demande d'autorisation de « Les Carrières Dubé et Fils Inc. », et qu'elle procédera à l'analyse de la demande au cours des prochaines semaines.

**b) Justin Clément Guede – Programme résidentiel :**

M. Justin Clément Guede adresse au conseil municipal une demande en regard du programme d'aide financière pour l'achat d'une maison unifamiliale. Selon les critères d'admissibilité et en raison de son âge supérieur à 35 ans, celui-ci n'est pas éligible au programme.

**ATTENDU QUE** le programme d'aide financière privilégie le groupe d'âge 18-35 ans pour l'achat d'une résidence unifamiliale existante;

**ATTENDU QUE** M. Justin Clément Guede est âgé de plus de 35 ans et qu'il ne peut bénéficier du programme;

**ATTENDU QUE** M. Justin Clément Guede a acquis une première résidence unifamiliale à Dégelis, et qu'il s'agit d'un nouvel arrivant;

**ATTENDU QUE** M. Guede a des enfants d'âge mineur qui fréquentent nos établissements scolaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'autoriser le versement d'une subvention équivalente au montant du droit de mutation à M. Justin Clément Guede dans le cadre du programme d'aide financière pour l'achat d'une première résidence à Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160806-6830**

**c) Gestion Lachance et Morneault Inc. :**

Au cours de l'année 2015, Gestion Lachance et Morneault Inc. a réalisé la construction d'un immeuble à logements situé sur l'avenue Principale. L'entreprise demande donc à la ville de Dégelis une remise de taxes foncières sur deux ans, en plus des infrastructures d'égout et d'eau potable.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu d'octroyer à l'entreprise Gestion Lachance et Morneault Inc. une remise de 50% de la taxe foncière et ce, pour une période de deux ans, soit 50% pour l'année 2015, et 50% pour 2016 pour le nouvel immeuble à logements situé au 468-470, av. Principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160807-6830**

**d) Fondation du CSSS de Témiscouata - Événement en blanc :**

La Fondation de la Santé du Témiscouata invite la ville de Dégelis à participer à l'Événement en blanc 2016 qui se tiendra le 19 août prochain.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets pour la ville de Dégelis afin de participer à l'Événement en blanc 2016 de la Fondation de la Santé du Témiscouata, laquelle sera représentée par Mme Brigitte Morin et M. Richard Bard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160808-6831**

**e) Av. du Longeron - Demande de modification de la vitesse :**

Les propriétaires du Centre du remorquage Laforge et Frères Inc. adressent une demande de modification de la limite de vitesse sur l'avenue du Longeron entre les sorties 12 et 7. Ils expliquent qu'en raison du revêtement de la chaussée, ils ont du intervenir à maintes reprises pour des sorties de route.

**f) Subvention MADA :**

Le ministère de la Famille, des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informe la ville de Dégelis que sa demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés, a été refusée.

**g) Journée des familles :**

Mme Suzie Berthelot du comité COSMOSS remercie la ville de Dégelis de sa contribution financière dans le cadre de la Journée des familles qui s'est tenue le 4 juin dernier à Saint-Eusèbe.

Prog. Aréna  
Syst. réfrigération

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu :

- 1. QUE** la ville de Dégelis autorise la présentation du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna de Dégelis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;
- 2. QUE** soit confirmé l'engagement de la ville de Dégelis à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- 3. QUE** la ville de Dégelis désigne M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160809-6831**

OMH Dégelis  
Budget révisé

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'accepter le budget révisé pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de Dégelis au montant de 437 645 \$, et de payer la quote-part municipale s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160810-6831**

Réginald Tremblay  
C.P.T.A.Q.

**ATTENDU QUE** M. Réginald Tremblay souhaite déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole pour autoriser la vente d'un lot boisé (aliénation) d'une superficie de 329 970.10 m<sup>2</sup>, soit le lot 5 316 111 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** M. Réginald Tremblay souhaite obtenir l'appui de la ville de Dégelis dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'appuyer la demande de M. Réginald Tremblay auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160811-6831**

Avis de motion  
Av. du Longeron

Mme Brigitte Morin, conseillère, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure, un règlement pour modifier la limite de vitesse sur une partie de l'avenue du Longeron.

---

Brigitte Morin, conseillère

Avis de motion  
Éthique-Élus

M. Simon Potvin, conseiller, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure, un règlement pour modifier le règlement no 629 décrétant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

---

Simon Potvin, conseiller

Avis de motion  
Éthique-Employés

M. Richard Bard, conseiller, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure, un règlement pour modifier le règlement no 614 décrétant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

---

Richard Bard, conseiller

PDM-4-2016  
Francis Plourde

**ATTENDU QUE** M. Francis Plourde a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour autoriser une dérogation mineure sur sa propriété située au 549, avenue Deschamps;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul avant et ce, à 6 mètres de la ligne de recul avant;

**ATTENDU QUE** M. Plourde désire installer un bâtiment accessoire sur sa propriété à des fins d'entreposage pour son commerce;

**ATTENDU QUE** le bâtiment accessoire ne sera pas visible de l'avenue Deschamps en raison d'une rangée d'arbres;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure PDM-4-2016 pour rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul avant et ce, à 6 mètres de la ligne de recul avant sur la propriété de M. Francis Plourde située au 549, avenue Deschamps.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160812-6832**

PDM-5-2016  
Marc Valcourt

**ATTENDU QUE** M. Marc Valcourt a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour autoriser une dérogation mineure sur sa propriété située au 225, rang Gravel;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à rendre réputé conforme l'implantation d'une piscine creusée dans la cour avant, alors que l'article 3.1.5.3 du règlement de zonage stipule que l'implantation d'une piscine est permise dans les cours latérale et arrière;

**ATTENDU QUE** la façade de la résidence n'est pas positionnée vers la route et que les cours arrière et latérale sont en pente et boisées, et ne permettent pas l'implantation d'une piscine;

**ATTENDU QUE** la résidence de M. Valcourt est située à 45 mètres de la route et que la cour avant est densément boisée, ce qui empêcherait la vue d'une piscine à partir de la route;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure PDM-5-2016 pour rendre réputé conforme l'implantation d'une piscine creusée dans la cour avant sur la propriété de M. Marc Valcourt située au 225, rang Gravel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160813-6833**

PDM-6-2016  
André Pelletier

**ATTENDU QUE** M. André Pelletier a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour autoriser une dérogation mineure sur sa propriété située au 225, avenue Principale;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à rendre réputé conforme la marge de recul latérale de la résidence à 1,75 mètres au lieu de 2 mètres, soit une réduction de 0,25 mètre;

**ATTENDU QUE** M. Pelletier désire régulariser la limite de propriété avec la résidence voisine, soit la Succession Jean-Charles Pelletier;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure PDM-6-2016 pour rendre réputé conforme la marge de recul latérale de la résidence à 1,75 mètres au lieu de 2,0 mètres sur la propriété de M. André Pelletier sise au 225, avenue Principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160814-6833**

PDM-7-2016  
Succ. J-C Pelletier

**ATTENDU QUE** la Succession Jean-Charles Pelletier, représentée par M. André Pelletier, a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour autoriser une dérogation mineure sur la propriété située au 223, avenue Principale;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à rendre réputé conforme la marge de recul latérale de la résidence à 1,45 mètres au lieu de 2 mètres, soit une réduction de 0,55 mètre;

**ATTENDU QUE** M. Pelletier désire régulariser la situation puisque la propriété est sur le point d'être vendue;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure PDM-7-2016 pour rendre réputé conforme la marge de recul latérale de la résidence à 1,45 mètres au lieu de 2,0 mètres sur la propriété de la Succession Jean-Charles Pelletier sise au 223, avenue Principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160815-6833**

PDM-8-2016  
Michel Lévesque

**ATTENDU QUE** M. Michel Lévesque a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour autoriser une dérogation mineure sur sa propriété située au 114, chemin du Barrage;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à rendre réputé conforme la superficie maximale d'un bâtiment accessoire annexé à sa résidence à 123,5 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés, soit une augmentation de 33,5 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** toutes les marges de recul sont respectées et que la dimension du terrain est de 4500 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure PDM-8-2016 pour rendre réputé conforme la superficie maximale d'un bâtiment accessoire annexé à la résidence à 123,5 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés, soit une augmentation de 33,5 mètres carrés, sur la propriété de M. Michel Lévesque située au 114, chemin du Barrage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160816-6833**

Coupe d'arbres  
Mathieu Caron

**ATTENDU QUE** M. Mathieu Caron a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour l'autoriser à couper deux épinettes, deux sapins et un bouleau sur sa propriété sise au 864, 8<sup>e</sup> Rue Ouest;

**ATTENDU QUE** ces arbres sont âgés et endommagés, et qu'ils sont potentiellement dangereux;

**ATTENDU QUE** M. Caron propose de replanter des arbres fruitiers;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'autoriser M. Mathieu Caron à couper deux épinettes, deux sapins et un bouleau sur sa propriété sise au 864, 8<sup>e</sup> Rue Ouest, et de lui recommander de remplacer ces arbres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160817-6834**

Coupe d'arbres  
Reine Deschamps

**ATTENDU QUE** Mme Reine Deschamps a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour l'autoriser à couper un pommier et un bouleau pleureur sur sa propriété sise au 854, 8<sup>e</sup> Rue Ouest;

**ATTENDU QUE** ces arbres sont en mauvais état et que l'un d'eux est situé en dessous d'un érable et près des fils électriques;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'autoriser Mme Reine Deschamps à couper un pommier et un bouleau pleureur sur sa propriété sise au 854, 8<sup>e</sup> Rue Ouest, et de lui recommander de replanter un arbre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160818-6834**

Coupe d'arbres  
Caroline Brown

**ATTENDU QUE** Mme Caroline Brown a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour l'autoriser à couper un bouleau et un pin sur sa propriété sise au 518, rue Griffin;

**ATTENDU QUE** ces arbres sont en mauvais, que l'un d'eux est nuisible à la conduite d'égout, et qu'il existe bon nombre d'arbres sur la propriété;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser Mme Caroline Brown à couper un bouleau et un pin sur sa propriété sise au 518, rue Griffin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160819-6834**

Coupe d'arbres  
Paul-Émile Soucy

**ATTENDU QUE** M. Paul-Émile Soucy a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour l'autoriser à couper un pin rouge sur sa propriété sise au 306, 3<sup>e</sup> Rue Est;

**ATTENDU QUE** cet arbre penche beaucoup et est endommagé puisqu'il pousse sous un gros érable et manque d'espace et que, de plus, il a déjà été élagué par Hydro-Québec;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'autoriser M. Paul-Émile Soucy à couper un pin rouge sur sa propriété sise au 306, 3<sup>e</sup> Rue Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160820-6834**

Coupe d'arbre  
Jacques Bélanger  
& Francine Morin

**ATTENDU QUE** M. Jacques Bélanger et Mme Francine Morin ont déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour autoriser la coupe d'un pommier sur leur propriété située au 353, 3<sup>e</sup> Rue Ouest;

**ATTENDU QUE** cet arbre est malade, et qu'il y a de nombreux arbres sur la propriété;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'autoriser M. Jacques Bélanger et Mme Francine Morin à couper un pometier sur leur propriété sise au 353, 3<sup>e</sup> Rue Ouest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160821-6835**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. Quels sont les développements concernant les travaux à réaliser dans le chemin Baseley?
2. Quels sont les résultats des tests d'eau réalisés cet été à la plage municipale de Dégelis?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160822-6835**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

6 septembre 2016	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 6 septembre 2016 à 20:00 heures.
Présences	<p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que cinq citoyens.</p>
Ordre du jour	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>160901-6835</b></p>
Points d'information	<p><b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b></p> <p><b>01. <u>Terrain Irving (parc du Centre-Ville) :</u></b></p> <p>M. le maire informe les citoyens que la ville de Dégelis n'a toujours pas reçu les résultats des tests de contamination effectués sur le terrain de la compagnie Irving (parc du Centre-Ville).</p>

**02. Travaux 2016 :**

Les travaux prévus au budget 2016 avancent bon train et la Ville respecte les limites budgétaires fixées.

**03. Parc des Éoliennes :**

M. le maire explique que contrairement au parc de la MRC de Rivière-du-loup, les palmes des éoliennes du parc de la MRC de Témiscouata ne présentent aucune défectuosité.

**04. Immeuble industriel (1208) :**

M. le maire informe les citoyens qu'un projet d'implantation d'incubateur d'entreprises est présentement piloté par la Corporation de développement de la région de Dégelis pour utiliser l'édifice du 1208.

**05. Rencontre avec Hydro Québec :**

Une rencontre d'information concernant la gestion du barrage aura lieu le 20 septembre prochain. Cette rencontre réunira Hydro-Québec et les villes de Dégelis, Témiscouata-sur-le-Lac, St-Juste-du-Lac, ainsi que la MRC de Témiscouata.

**06. Tournoi de pompiers :**

Le 44<sup>e</sup> Tournoi de pompiers de l'APEQ se tenait les 3-4 septembre dernier à Rivière-Bleue. À cette occasion, l'APEQ a souligné les 30 années de services de M. Donald Lebel, pompier volontaire de la brigade incendie de Dégelis.

M. Hugues Caron propose de faire parvenir une lettre de félicitations à M. Lebel.

Période  
de questions

**Période de questions :**

1. Serait-il possible de prioriser les réparations d'asphalte en début de saison?
2. Quand des travaux d'asphaltage sont-ils prévus dans la rue des Érables?

Procès-verbal

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 8 août 2016, tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160902-6836**

Comptes

La liste des comptes du mois d'août 2016 au montant de 283 271,29 \$ est déposée.

**IL EST PROPOSÉ** par M Simon Potvin et unanimement résolu que la liste des comptes d'août 2016 s'élevant à 283 271,29 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160903-6836**

Déboursés

La liste des déboursés d'août 2016 est déposée au montant 99 512,59 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par M Richard Lemay et unanimement résolu que la liste des déboursés d'août 2016 au montant de 99 512,59 \$ soit et est acceptée.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160904-6836**

Certificat de  
disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspon-  
dance

**CORRESPONDANCE :**

a) **C.P.T.A.Q. – 9207-6991 Québec Inc. (#411557) :**

La Commission de protection du territoire fait part de son orientation préliminaire en regard de la demande de l'entreprise 9207-6991 Québec Inc. pour l'exploitation d'une gravière-sablière incluant un chemin d'accès. Cette demande devrait être autorisée à certaines conditions.

b) **C.P.T.A.Q. - Alain Turcotte (#406153) :**

La Commission de protection du territoire informe la ville de Dégelis qu'une condition préalable à l'entrée en vigueur d'une autorisation n'a pas été respectée dans le dossier de M. Alain Turcotte. Par conséquent, celle-ci devient nulle et inopérante.

c) **Acceptation au Programme d'infrastructure communautaire :**

Dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, Développement économique Canada accorde une subvention de 49 914 \$ à Soccer Dégelis pour la réfection des terrains de soccer.

d) **MRC de Témiscouata - Déclaration de compétence en matière de transport des personnes :**

Conformément au Code municipal du Québec, la MRC de Témiscouata adoptera sous peu un règlement de déclaration de compétence en matière de transport collectif et des personnes pour le transport en commun intermunicipal de personnes et adapté aux personnes handicapées.

e) **Remerciements du comité du Festival Western :**

Le comité organisateur du Festival Western de la 8<sup>e</sup> édition adresse de sincères remerciements à la ville de Dégelis pour son implication financière, ainsi qu'aux employés municipaux.

f) **Remerciements de l'Association Entre-Amis :**

L'Association des personnes handicapées Entre-Amis du Témiscouata remercie la ville de Dégelis de sa générosité lors de sa campagne de financement.

g) **Lucienne Lagacé vs Vincent Picard Landry:**

La ville de Dégelis reçoit en copie conforme une lettre de Mme Lucienne Lagacé adressée à M. Vincent Picard Landry. Par crainte d'une attaque, elle lui demande de prendre les mesures nécessaires pour empêcher ses chiens de courir librement vers les piétons et cyclistes qui circulent devant sa résidence.

M. le maire précise que la municipalité peut donner suite à ce type de plaintes lorsque le citoyen, tout comme Mme Lagacé, le fait par écrit auprès de l'inspecteur municipal.

Adoption  
Règlement 646

**RÈGLEMENT NUMÉRO 646**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 629 LEQUEL ÉDICTE UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** diverses dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* sont modifiées, notamment en matière municipale concernant le financement politique;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont tenues de modifier leur code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux en y ajoutant l'objet du nouvel article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du 8 août 2016, lequel a été précédé d'un projet de règlement;

**ATTENDU QU'**un avis public mentionnant l'intention du conseil municipal de modifier son code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux lors de la séance régulière du 6 septembre 2016 a été publié conformément à la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que le conseil adopte le présent règlement portant le numéro 646 qui modifie et remplace le règlement no 629, et décrète ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1**

Conformément à l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1)*, le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux est modifié par l'insertion de l'article suivant :

#### **« Article 6.1      Annonce de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention**

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ».

Le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160905-6838**

---

Normand Morin, maire

---

Fabrice Beaulieu, greffier

Adoption  
Règlement no 647

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 647**

#### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 614 LEQUEL ÉDICTE UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** diverses dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* sont modifiées, notamment en matière municipale concernant le financement politique;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont tenues de modifier leur code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux en y insérant l'objet du nouvel article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du 8 août 2016, lequel a été précédé d'un projet de règlement;

**ATTENDU QU'**un avis public mentionnant l'intention du conseil municipal de modifier son code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux lors de la séance régulière du 6 septembre 2016 a été publié conformément à la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu que le conseil adopte le présent règlement portant le numéro 647 qui modifie et remplace le règlement no 614, et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Conformément à l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1)*, le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux est modifié par l'insertion de l'article suivant :

**« Article 6.1      Annonce de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention**

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ».

Le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160906-6839**

\_\_\_\_\_  
Normand Morin, maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Beaulieu, greffier

Aide financière  
Prog. Résidentiel

**CONSIDÉRANT** qu'en janvier 2016, le conseil municipal a renouvelé son programme d'aide financière résidentiel et qu'il souhaite maintenant le bonifier ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite augmenter l'accessibilité au programme en apportant certaines modifications dont l'application sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu de modifier le programme d'aide financière résidentiel 2016 en ajoutant les dispositions suivantes :

**Construction domiciliaire :**

- Est admissible toute personne âgée de plus de 35 ans ayant au moins un (1) enfant d'âge mineur qui fréquente un établissement scolaire à Dégelis.

**Achat d'une résidence familiale :**

- Est admissible toute personne âgée de plus de 35 ans ayant au moins un (1) enfant d'âge mineur qui fréquente un établissement scolaire à Dégelis.
- Est admissible une résidence familiale avec deux (2) unités de logement dont un (1) logement est habité obligatoirement en permanence par le(s) propriétaire(s). La subvention accordée est équivalente à 50% de la subvention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160907-6839**

Soumissions  
Abrasisif

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'abrasif et pierres pour la saison 2016-2017;

**ATTENDU QUE** les trois soumissions suivantes ont été déposées dans les délais prescrits et qu'elles sont conformes au devis :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| • Excavation Emilien Ouellet Inc.           | 17 303,74 \$ (taxes incl.) |
| • 9100-2683 Québec Inc. (Gilles Castonguay) | 26 156,82 \$ (taxes incl.) |
| • 9261-8768 Québec Inc. (Maxime Bergeron)   | 13 452,11 \$ (taxes incl.) |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter la soumission de l'entreprise 9261-8768 Québec Inc. pour la fourniture d'abrasif et pierres au prix de 13 452,11 \$, taxes incluses, comme étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
160908-6839**

Règl. Emprunt #585  
Soumissions

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu que la ville de Dégelis accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 13 septembre 2016 au montant de 388 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 585. Ce billet est émis au prix de 99,01100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
74 200 \$	1,50%	13 septembre 2017
76 000 \$	1,70%	13 septembre 2018
77 600 \$	1,80%	13 septembre 2019
79 300 \$	1,90%	13 septembre 2020
81 200 \$	2,05%	13 septembre 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160909-6840**

Règl. Emprunt #585  
Modalités

**ATTENDU QUE** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la ville de Dégelis souhaite emprunter par billet un montant total de 388 300 \$;

<b>Règlement d'emprunt no</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
585	388 300 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 388 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 585 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la trésorière ;

**QUE** les billets soient datés du 13 septembre 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	74 200 \$
2018	76 000 \$
2019	77 600 \$
2020	79 300 \$
2021	81 200 \$ (à payer en 2021)
2021	0 \$ (à renouveler)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160910-6840**

Achat - Camion de  
Dénéigement

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a procédé par appel d'offres public sur SEAO pour obtenir des soumissions pour l'achat d'un camion usagé 2011 ou plus récent avec équipement de déneigement;

**ATTENDU QUE** les trois soumissions suivantes ont été déposées dans les délais prescrits, soit :

• Métal Pless Inc.	209 484,45 \$ (taxes incl.)
• Équipements lourds Papineau Inc.	264 398,17 \$ (taxes incl.)
• Les Produits métalliques A.T. Inc.	281 113,88 \$ (taxes incl.)

**ATTENDU QUE** l'analyse des soumissions a permis d'identifier des éléments non conformes au devis pour deux d'entre elles, soit :

- ✓ Métal Pless Inc. kilométrage largement supérieur à celui indiqué au devis
- ✓ Équipements lourds Papineau Inc. : plusieurs éléments relatifs à l'équipement de déneigement non conformes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Lemay et unanimement résolu :

1. **QUE** la soumission de « Les Produits métalliques A.T. Inc. » au montant de 281 113,88 \$ taxes incluses pour l'achat d'un camion avec équipement de déneigement soit et est acceptée, laquelle est conforme au devis.
2. **QUE** la trésorière soit autorisée à effectuer une partie du paiement, soit 150 000 \$, à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté, et que le solde du montant à payer soit fait à même les opérations du présent exercice.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160911-6841**

Adoption  
Règlement #648

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 648**

#### **MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PORTION DE L'AVENUE DU LONGERON**

**ATTENDU QUE** le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du Conseil municipal de la ville de Dégelis tenue le 8 août 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que le règlement numéro 648 soit et est adopté, et que le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 Titre**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant la limite de vitesse sur une portion de l'avenue du Longeron ».

#### **ARTICLE 2 Objet**

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/heure sur une distance de 5,2 kilomètres sur l'avenue du Longeron, plus précisément à partir de la sortie 12 jusqu'à la Traverse Johnny-Griffin.

#### **ARTICLE 3 Signalisation**

La signalisation appropriée sera installée par le service des Travaux publics après l'entrée en vigueur du présent règlement, soit 90 jours après son adoption.

#### **ARTICLE 4 Contravention**

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

#### **ARTICLE 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160912-6841**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général et greffier

Nomination-Pompier  
Brandon Dubé **IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'accepter M. Brandon Dubé à titre de pompier volontaire au sein de la Brigade des pompiers de Dégelis.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160913-6842**

Nomination-Pompier  
Nicolas Charest **IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu d'accepter M. Nicolas Charest à titre de pompier volontaire au sein de la Brigade des pompiers de Dégelis.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160914-6842**

Club Quad &  
Club téléguidé **ATTENDU QUE** le Club Quad division Dégelis et le Club Téléguidé Dégelis tiendront leur activité respective au cours des fins de semaine du 10-11 et 17-18 septembre prochain dans l'aréna du Centre communautaire Dégelis;

**ATTENDU QUE** pour la tenue des deux événements, il est nécessaire pour ces organismes de faire la location d'un système de son;

**ATTENDU QUE** le Club Quad et le Club Téléguidé demandent à la ville de Dégelis une participation financière pour la location de cet équipement dont le coût s'élève à 1 350 \$ plus taxes, en divisant la facture en parts égales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'assumer un tiers de la facture pour la location d'un système de son pour la tenue du Festiquad et l'activité du Club Téléguidé Dégelis, pour un montant de 450 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160915-6842**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. Un citoyen demande de l'information concernant la nouvelle application Volia.
2. Est-ce que Maxime Bergeron est un citoyen de Dégelis?

Levée **IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**160816-6842**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec**  
**M.R.C. de Témiscouata**  
**DÉGELIS**

12 sept. 2016

Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 12 septembre 2016 à 16 :00 heures.

Avis de  
Convocation

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi.

Présences

**SONT PRÉSENTS :**

M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assiste également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier.

Ordre du jour	<p>Il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160901-6843</b></p>
Dér. mineure PDM-9-2016	<p><b>ATTENDU QUE</b> M. Marc Valcourt a déposé une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme pour autoriser la construction d'un entrepôt sur sa propriété située au 225, rang Gravel;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la demande consiste à rendre réputé conforme la hauteur des murs d'un bâtiment accessoire à 5,20 mètres au lieu de 3,0 mètres, et la hauteur maximale du bâtiment accessoire à 6,70 mètres au lieu de 5,0 mètres;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ce bâtiment doit servir à entreposer l'équipement nécessaire à l'opération de son entreprise, et que celui-ci sera éloigné du chemin et entouré de boisé;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité d'urbanisme est favorable à la demande;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure PDM-9-2016, laquelle rend réputée conforme la hauteur des murs d'un bâtiment accessoire à 5,20 mètres au lieu de 3,0 mètres, et la hauteur maximale du bâtiment accessoire à 6,70 mètres au lieu de 5,0 mètres sur la propriété de M. Marc Valcourt sise au 225, rang Gravel.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160902-6843</b></p>
Période de questions	Aucune question.
Levée	<p>Il est proposé par M. Serge Dionne et résolu que l'assemblée soit et est levée.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>  <b>160903-6843</b></p>

\_\_\_\_\_  
Normand Morin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

3 octobre 2016

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 3 octobre 2016 à 20:00 heures.

Présences

**SONT PRÉSENTS :**

M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que une dizaine citoyens.

Ordre du jour **IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161001-6844**

Points d'information **POINTS D'INFORMATION :**

**01. Congrès FQM :**

M. le maire informe les citoyens des sujets abordés lors du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tenait à Québec les 29-30 septembre dernier.

Période de questions **Période de questions :**

1. Un citoyen demande de l'information au sujet du laboratoire Optilab?

Procès-verbaux **IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 6 septembre 2016, tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161002-6844**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du 12 septembre 2016, tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161003-6844**

Comptes La liste des comptes du mois de septembre 2016 au montant de 310 764,85 \$ est déposée.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des comptes de septembre 2016 s'élevant à 310 764,85 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161004-6844**

Déboursés La liste des déboursés de septembre 2016 est déposée au montant 90 225,10 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par M Serge Dionne et unanimement résolu que la liste des déboursés de septembre 2016 au montant de 90 225,10 \$ soit et est acceptée.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161005-6844**

Certificat de disponibilité **Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspondance **CORRESPONDANCE :**

**a) C.P.T.A.Q. - Jean-Noël Tremblay et al. (Dossier #409932) :**

À la suite d'une rencontre avec M. Jean-Noël Tremblay et Mme Marie-Claude Gauvreau, la Commission de protection du territoire informe la ville de Dégelis qu'elle suspend le traitement du dossier jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016 afin que les demandeurs et tous les intervenants puissent lui fournir toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de rendre une décision.

**b) Ministère des Transports - Règlement #648 :**

Le ministère des Transports informe la ville de Dégelis qu'il approuve son règlement #648 qui modifie la limite de vitesse sur une portion de

l'avenue du Longeron, et que conformément à l'article 626 du *Code de la sécurité routière*, celui-ci entrera en vigueur 90 jours après son adoption.

**c) Comité culturel Les 4 scènes - spectacle pour enfants 2016 :**

**II EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu que la ville de Dégelis verse un don d'un montant de 2 000 \$ au comité culturel Les 4 Scènes pour la présentation d'un spectacle aux enfants du Terrain de jeux, lequel a eu lieu en juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**161006-6845**

**d) Chambre de commerce du Témiscouata (adhésion) :**

La Chambre de commerce du Témiscouata offre à la ville de Dégelis d'adhérer à son regroupement. Toutefois, le conseil municipal juge qu'il est plus à propos pour la CDVERD de devenir membre de cette organisation.

**e) Travaux de voirie - Vieux Chemin (Rino Michaud) :**

M. Rino Michaud soumet à la ville de Dégelis une problématique reliée aux eaux de ruissellement du Vieux Chemin qui se déversent sur sa propriété. Il demande une intervention rapide de la municipalité pour apporter des correctifs à cette route.

Le service des Travaux publics est à analyser la faisabilité, ainsi que les coûts reliés à la réalisation de ces travaux.

**f) Festival de l'Accordéon 2016 - Remerciements :**

M. Camille Ouellet, coordonnateur, remercie sincèrement la ville de Dégelis pour sa contribution au 3<sup>e</sup> Festival de l'Accordéon du club des Chevaliers de Colomb de Dégelis qui a eu lieu en août dernier.

Soumissions  
Sel de déglacement

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel de déglacement pour la saison 2016-2017;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été déposée dans les délais prescrits, soit :

- Sel Warwick Inc. 126,42 \$ taxes incluses (livré)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'accepter la soumission de Sel Warwick Inc. au montant de 126,42 \$ taxes incluses (livré), laquelle est conforme au devis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**161007-6845**

Soumissions  
Camping-eaux usées

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis doit procéder à l'embauche de firmes professionnelles dans le cadre du projet de mise aux normes des eaux usées du camping municipal;

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'embauche d'une firme d'ingénieurs;

**ATTENDU QUE** les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais prescrits et qu'elles sont conformes au devis :

**SOUSSIONNAIRES**

**PRIX SOUMIS**

➤ Actuel Conseil	65 949,66 \$
➤ Tetra Tech	143 603,78 \$
➤ CIMA	161 309,93 \$
➤ APEX	74 733,75 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter la soumission de la firme Actuel Conseil au montant de 65 949,66 \$, taxes incluses, comme étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**161008-6845**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 645**

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

**CONSIDÉRANT** le paragraphe 14 de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* qui accorde le pouvoir aux municipalités d'adopter un règlement permettant la circulation des véhicules hors route ou de certains types de véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin public dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**CONSIDÉRANT** que la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux de la ville de Dégelis est présentement régi par les règlements numéro 492 et 515;

**CONSIDÉRANT** les diverses demandes faites à la ville de Dégelis du club Quad Trans-Témis afin de procéder à des modifications à la liste des chemins municipaux faisant l'objet d'une autorisation de circuler;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer les règlements 492 et 515 déjà en vigueur en regard des dispositions applicables aux véhicules tout-terrain;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 2 mai 2016;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement que le règlement numéro 645 soit adopté et qu'il soit statué par ledit règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 : TITRE ET NUMÉRO**

**2.1** Le présent règlement a pour titre « Règlement autorisant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux, et abrogeant les règlements 492 et 515 ».

**2.2** Le présent règlement porte le numéro 645 des règlements de la ville de Dégelis.

#### **ARTICLE 3 : OBJET**

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain est permise sur le territoire de la ville de Dégelis, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### **ARTICLE 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS**

Au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*, le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain motorisés suivants :

- a) Les motoquads, soit tout quad muni d'une selle et d'un guidon;
- b) Les autoquads, soit tout quad muni d'un ou de plusieurs sièges, d'un volant, de pédales et d'un cadre de protection, dont toutes les roues sont motrices et dont la masse nette n'excède pas 450 kg dans le cas des monoplaces et 750 kg dans le cas des multiplaces;
- c) Les autres véhicules à trois roues ou plus munis d'un guidon, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg. »

#### **ARTICLE 5 : LIEUX DE CIRCULATION**

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites, à savoir :

Identification du tracé	Nom et description	Longueurs Maximales	Période de temps visée par l'autorisation
A	<b>Traverse de la Bienvenue</b> De l'intersection du chemin Neuf (lot 4 327 482) à l'intersection du chemin des Mille-Couleurs à Témiscouata-sur-le-Lac	213 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
B	<b>Chemin Neuf</b> De l'intersection de la Traverse de la Bienvenue jusqu'au 646 chemin Neuf	3,20 km	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
C	<b>Chemin de la rivière-aux-Sapins Sur le chemin de la Rivière-aux-Sapins (lot 4 328 795-P)</b>	234 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
D	<b>Traverse agricole</b> Sur la traverse agricole (lot 4 327 971)	153 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
E	<b>Chemin du Marais</b> Sur le chemin du Marais (lot 4 953 521)	118 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
F	<b>Vieux Chemin</b> Sur le Vieux Chemin (lot 4 327 977), en front du 558 Vieux chemin	110 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
G	<b>Route de Packington</b> Sur la route de Packington (lot 4 327 983)	82 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
H	<b>Route Lapointe</b> Sur la route Lapointe (lot 4 327 987) jusqu'à l'intersection de l'avenue du Longeron	1,8 km	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
	<b>Avenue du Longeron</b> De l'intersection de la route Lapointe jusqu'à l'intersection de la 7 <sup>e</sup> Rue Ouest	955 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
J	<b>7<sup>e</sup> Rue Ouest</b> Du 805 au 833 7 <sup>e</sup> Rue Ouest (lot 4 327 960)	479 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
K	<b>2<sup>e</sup> Rang</b> À partir du 243 2 <sup>e</sup> Rang jusqu'au lot 4 327 914	2,79 km	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
L	<b>Rue Industrielle</b> Sur toute la longueur de la rue Industrielle	705 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
M	<b>Avenue de la Madawaska</b> De l'intersection de la rue Industrielle jusqu'au 1417 av. de la Madawaska	160 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
N	<b>12<sup>e</sup> Rue Ouest</b> De l'intersection du sentier Quad jusqu'à l'intersection de l'avenue Principale	166 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
O	<b>Avenue Principale</b> De l'intersection de la 12 <sup>e</sup> Rue Ouest jusqu'à l'intersection de l'avenue Thibault	306 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
P	<b>Avenue Thibault</b> Sur toute la longueur de l'avenue Thibault (du 515 au 559 avenue Thibault)	769 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Q	<b>6<sup>e</sup> Rue Est &amp; pont Devlin</b> À partir du 549 6 <sup>e</sup> Rue Est jusqu'au pont Devlin, et jusqu'à l'intersection de la route 295	287 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
R	<b>Route 295</b> À partir du 207 Route 295 jusqu'à l'intersection du rang Turcotte	77 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
S	<b>Rang Turcotte</b> De l'intersection de la route 295 jusqu'à l'intersection de la rue Raymond	127 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
T	<b>Rue Raymond – Section Est</b> De l'intersection du rang Turcotte jusqu'au sentier Quad balisé	150 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
U	<b>Rang Gravel</b> De l'intersection de la rue Baseley jusqu'au 225 rang Gravel	789 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
V	<b>9<sup>e</sup> Rue Est</b> De l'intersection de l'avenue Thibault jusqu'à l'intersection de l'avenue Bernier	63 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
W	<b>Avenue Bernier</b> De l'intersection de la 9 <sup>e</sup> Rue Est jusqu'à l'intersection de la 8 <sup>e</sup> Rue Est	133 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
X	<b>8<sup>e</sup> Rue Est</b> Sur toute la longueur de la 8 <sup>e</sup> Rue Est	219 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Y	<b>8<sup>e</sup> Rue Ouest</b> Sur toute la longueur de la 8 <sup>e</sup> Rue Ouest	439 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Z	<b>Avenue de l'Accueil</b> De l'intersection de la 8 <sup>e</sup> Rue Ouest jusqu'au 1077, av. de l'Accueil	95 m	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
AA	<b>Avenue de l'Accueil</b> De l'intersection de la 8 <sup>e</sup> Rue Ouest jusqu'à l'intersection de la 7 <sup>e</sup> Rue Ouest	98 m	<b>1<sup>er</sup> décembre au 30 avril</b>
BB	<b>7<sup>e</sup> Rue Ouest</b> De l'intersection de l'avenue de l'Accueil jusqu'à l'intersection de l'avenue Gagné	41 m	<b>1<sup>er</sup> décembre au 30 avril</b>
CC	<b>Avenue Gagné</b> De l'intersection de la 7 <sup>e</sup> Rue Ouest - À partir du 464 avenue Gagné jusqu'à l'intersection de la 5 <sup>e</sup> Rue Ouest	230 m	<b>1<sup>er</sup> décembre au 30 avril</b>

Identification du tracé	Nom et description	Longueurs Maximales	Période de temps visée par l'autorisation
DD	<b>5<sup>e</sup> Rue Ouest</b> Sur toute la longueur de la 5 <sup>e</sup> Rue Ouest	272 m	<b>1<sup>er</sup> décembre au 30 avril</b>
EE	<b>Avenue Principale</b> De l'intersection de la 5 <sup>e</sup> Rue Ouest jusqu'à la limite Nord de l'avenue Principale (189 av. Principale)	722 m	<b>1<sup>er</sup> décembre au 30 avril</b>
FF	<b>Chemin Neuf</b> À partir de la limite nord de l'avenue Principale, soit du 613 au 646 chemin Neuf	1,6 km	<b>1<sup>er</sup> décembre au 30 avril</b>

Un croquis des endroits énumérés à l'article 5 est joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 6 : RESPECT DE LA SIGNALISATION**

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

**ARTICLE 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE**

L'autorisation de circuler aux véhicules tout-terrain est accordée sur les lieux ciblés pour la période de temps indiquée au tableau de l'article 5 du présent règlement.

**ARTICLE 8 : ABROGATION**

Le présent règlement abroge et remplace les règlements 492 et 515.

**ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161009-6848**

\_\_\_\_\_  
Normand Morin, maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Beaulieu, greffier

Service de  
Premier répondants

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Approb. dépenses  
Travaux - MTQ

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161010-6848**

Fonds chantier  
Canada (aréna)

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu :

- 1. QUE** la ville de Dégelis autorise la présentation du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna de Dégelis et de la mise aux normes de son Centre communautaire dans le cadre du Fonds des petites collectivités, volet Infrastructures collectives;

2. **QUE** soit confirmé l'engagement de la ville de Dégelis à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

3. **QUE** la ville de Dégelis désigne M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161010-6845**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. Un citoyen demande s'il serait possible de rendre disponible une chambre de joueurs pour le patinage libre.

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par M Hugues Caron et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161011-6849**

---

Normand Morin  
Maire

---

Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

- 7 novembre 2016 Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 7 novembre 2016 à 20:00 heures.
- Présences **SONT PRÉSENTS :**
- M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.
- Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une dizaine de citoyens.
- Ordre du jour **IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161101-6849**
- Discours du maire M. Normand Morin dépose son discours du maire 2016 et en fait la lecture. Le document sera également transmis aux citoyens par la poste.

**DISCOURS DU MAIRE 2016**

Conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, il me fait plaisir de vous présenter la situation financière de la municipalité avant l'adoption du budget 2017 qui sera déposé en décembre prochain. Ce rapport sera traité en deux volets, soit : un retour sur l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015, ainsi qu'un portrait de l'exercice 2016. Je vous ferai part également de quelques orientations pour 2017.

## États financiers au 31 décembre 2015

L'année financière 2015 de la ville de Dégelis s'est soldée par un surplus de 437 414 \$. Le surplus accumulé de la municipalité à la même date était de 649 860 \$, en plus d'un surplus affecté de 41 971 \$; la ville dispose également d'un fonds de roulement de 225 000 \$, d'une réserve pour les chemins municipaux de 65 000 \$, et d'une réserve pour la vidange des étangs aérés de 72 110 \$. En ce qui concerne la dette, elle totalise 6 808 250 \$ au 31 décembre 2015.

### **Les investissements suivants ont été réalisés au cours de l'année 2015 :**

Chemin Neuf	4 244 079 \$
Niveleuse	170 000 \$
Projecteur de cinéma	15 000 \$
Asphalte	92 857 \$
Tables de billard (2)	6 790 \$
Laveuse à pression	6 772 \$
Couvre-plancher – salle du conseil	9 679 \$
Trottoirs	7 667 \$
Travaux - 2 <sup>e</sup> Rang & route Lapointe	27 320 \$

**Total des investissements : 4 580 164 \$**

## Rapport du vérificateur externe

Le rapport du vérificateur Raymond, Chabot, Grant, Thornton indique que nos états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité selon les principes comptables qui s'appliquent à la comptabilité municipale au Québec.

## Exercice 2016

Selon les états financiers au 30 septembre dernier et les prévisions jusqu'au 31 décembre 2016, la municipalité devrait demeurer dans le cadre budgétaire fixé pour l'année en cours.

Plusieurs activités ont été réalisées à ce jour. Le dossier du Chemin Neuf est maintenant terminé et devrait se traduire par un solde positif au budget négocié avec le ministère des Transports. C'est pourquoi, nous avons procédé à l'asphaltage du rond-point sur l'avenue Principale Nord qui donne accès au Chemin Neuf.

De plus, votre conseil a décidé d'augmenter le budget d'asphaltage qui a atteint cette année un montant d'environ 150 000 \$. Plusieurs autres travaux prévus au budget ont été réalisés comme la réfection de trottoirs, le prolongement des services sur la 12<sup>e</sup> Rue, la réfection de la toiture de l'aréna et la salle du conseil, l'achat d'équipements comme un camion Cube pour le service d'aqueduc, un camion de déneigement 2016, un tracteur à pelouse Kubota, l'aménagement paysager et la relocalisation de la piste cyclable dans le secteur du Centre Infotouriste, le début de la réfection du terrain de soccer, etc.

Nous avons procédé au choix de la firme pour le dossier des eaux usées du camping municipal et nous irons bientôt en appel d'offres pour régler cette problématique. De plus, nous avons déposé une demande de subvention pour la modification du système de réfrigération de l'aréna dont les travaux sont prévus pour 2018.

### Voici les investissements réalisés à ce jour en 2016 :

Camion Cube	16 152 \$
Jeux modulaires – Camping municipal	8 991 \$
Tracteur Kubota 2016	6 820 \$
Toiture de l'aréna	19 681 \$
Photocopieur	7 977 \$
Serveur informatique	6 360 \$
Asphalte	85 793 \$
Aménagement terrain de soccer (réfection)	30 909 \$
Prolongement des services - 12 <sup>e</sup> Rue	37 082 \$
Aménagement paysager – av. Principale & 12 <sup>e</sup> Rue (secteur CIT)	46 129 \$
Trottoirs	25 940 \$

Camion de déneigement 2016	256 694 \$
Autres	11 436 \$

### Contrats de 25 000 \$ et plus

Depuis le dernier discours du maire, la ville a conclu des contrats avec les fournisseurs suivants pour des sommes minimales de 25 000 \$ :

BPR-Infrastructure Inc.	<i>Chemin Neuf</i>	40 063,57 \$
Le Centre Routier (1994) Inc.	<i>Entretien &amp; réparation véhicules</i>	26 656,24 \$
Comm.scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	<i>Protocole d'entente</i>	31 497,50 \$
Construction BML Inc.	<i>Chemin Neuf &amp; asphalte</i>	1 169 424,58 \$
Desjardins Sécurité financière	<i>Fonds de pension</i>	98 625,71 \$
Éco-L'Eau	<i>Honoraires (eau potable &amp; usée)</i>	103 961,46 \$
Fonds de partenariat touristique	<i>Projet pilote - CIT ouvert à l'année</i>	30 000,00 \$
Groupe Dynaco	<i>Peinture - Toiture - Ponceaux</i>	50 379,08 \$
Groupe Ultima Inc.	<i>Assurance</i>	71 214,00 \$
Hydro-Québec	<i>Électricité</i>	177 341,46 \$
Les Aménagements Lamontagne Inc.	<i>Abat-poussière</i>	30 215,43 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc.	<i>Diésel &amp; huile à chauffage</i>	35 011,92 \$
Ministre des Finances	<i>Sûreté du Québec</i>	159 172,00 \$
MRC de Témiscouata	<i>Quote-part</i>	115 543,89 \$
Office municipal d'habitation	<i>Quote-part</i>	49 354,79 \$
Excavation Emilien Ouellet Inc.	<i>Pierre, sable &amp; location de pelle</i>	40 561,19 \$
Réal Huot Inc.	<i>Pièces d'aqueduc &amp; égout</i>	35 919,61 \$
R.I.D.T.	<i>Quote-part</i>	302 101,53 \$
Revenu Canada	<i>Déductions à la source</i>	163 580,04 \$
Ministre des Finances	<i>Déductions provinciales</i>	376 194,85 \$
Servitech Inc.	<i>Honoraires</i>	96 566,28 \$
Équipements Sigma Inc.	<i>Pièces</i>	26 823,71 \$
L'Union-Vie Mutuelle d'assurance	<i>Assurance collective</i>	151 317,29 \$

### Rémunération des élus

Le salaire des élus s'élève actuellement à 18 439 \$ (rémunération) et 9 219 \$ (allocation de dépenses) pour le maire, et à 5 423 \$ (rémunération) et 2 712 \$ (allocation de dépenses) pour chacun des conseillers.

### Budget 2017

Pour l'année 2017, nous sommes actuellement à préparer le prochain budget. À ce moment-ci, nous ne pouvons déterminer s'il y aura une augmentation du fardeau fiscal des contribuables. Mais, tel que je vous l'ai déjà précisé, celui-ci devra respecter l'augmentation du taux d'inflation. À cet effet, j'aimerais vous rappeler qu'au cours des dernières années, il n'y a pas eu d'augmentation du taux de la taxe foncière. De plus, nous avons diminué les taxes de services pour les matières résiduelles, tant au niveau des particuliers que pour le secteur commercial.

Nous souhaitons poursuivre nos efforts pour l'amélioration des rues et des trottoirs. C'est pourquoi, pour 2017, nous prévoyons maintenir un budget équivalent à 2016. Compte tenu de l'état des bâtiments de la voirie (garage municipal), nous maintenons notre priorité d'agrandir celui-ci afin de le rendre plus fonctionnel et conforme aux exigences actuelles.

Dans le dossier du camping municipal, nous devons procéder à des demandes de soumissions pour régler la problématique de traitement des eaux usées. D'ailleurs, le ministère de l'Environnement nous donne jusqu'en janvier 2017 afin que cette situation soit régularisée. Ce projet sera réalisé sans emprunt en utilisant le Programme de la taxe d'accise.

Le dossier du système de réfrigération de l'aréna devra être réglé l'an prochain. Nous devons procéder par appel d'offres publiques à l'automne 2017 afin que les travaux soient réalisés en 2018. Nous profiterons de l'occasion pour faire quelques améliorations au Centre communautaire dont la réfection de la salle Charles-Guérrette.

La Corporation de développement économique de la région de Dégelis projette de transformer l'immeuble industriel (1208) en incubateur d'entreprises. La municipalité devra s'impliquer dans ce projet avec d'autres partenaires. De plus, nous prévoyons reconduire nos trois programmes d'aide financière instaurés par

le passé, soit pour la construction domiciliaire unifamiliale, la mise aux normes des installations septiques et l'aide au secteur des entreprises.

En terminant, j'invite la population à assister aux délibérations du conseil municipal afin d'être bien informée des projets et des développements à venir dans notre communauté. Vous êtes invités également à assister à la séance spéciale du dépôt du budget qui aura lieu jeudi, le 15 décembre prochain à 20 :00 heures.

Normand Morin, maire  
Le 7 novembre 2016

Points  
d'information

**POINTS D'INFORMATION :**

**01. Salon des artistes et artisans du Témiscouata 2016 :**

M. le maire invite la population à participer au 8<sup>e</sup> Salon des artistes et artisans qui se tiendra au Centre communautaire Dégelis les 11-12-13 novembre prochain.

**02. Parc du Centre-Ville (Irving) :**

La ville de Dégelis devra libérer le parc du Centre-Ville en raison de l'obligation pour la compagnie Irving de décontaminer ce terrain dont elle est propriétaire.

**03. Politique d'embauche :**

M. le maire informe l'assemblée que l'administration générale de la ville de Dégelis a soumis une politique au conseil municipal afin de définir et publiciser le processus d'embauche de son personnel.

Période  
de questions

**Période de questions :**

1. Qui est le fournisseur BPR mentionné dans le discours du maire?
2. Y-a-t-il des rencontres d'évaluation de rendement de nos employés municipaux?
3. Serait-il possible de vérifier l'état des accotements sur la route de Packington?

Procès-verbal

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 3 octobre 2016, tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161102-6852**

Déclarations  
Intérêts pécuniaires

Le greffier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal pour l'année 2017.

---

Fabrice Beaulieu, greffier

Dépôt E/F  
au 30 sept.2016

La trésorière dépose l'état financier de la municipalité au 30 septembre 2016, incluant une projection en date du 31 décembre 2016.

---

Véronique Morneau, trésorière

Comptes

La liste des comptes du mois d'octobre 2016 au montant de 325 158,19 \$ est déposée.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des comptes d'octobre 2016 s'élevant à 325 158,19 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161103-6852**

Déboursés

La liste des déboursés d'octobre 2016 est déposée au montant 363 502,95 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Dionne et unanimement résolu que la liste des déboursés d'octobre 2016 au montant de 363 502,95 \$ soit et est acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161104-6853**

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspondance

**CORRESPONDANCE :**

**a) C.P.T.A.Q. – 9207-6991 Québec Inc. (dossier 411557) :**

La Commission de protection du territoire agricole rend une décision en regard d'une demande de l'entreprise 9207-6991 Québec Inc. pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 4 327 700. La CPTAQ lui accorde une autorisation pour l'exploitation d'une gravière-sablière, incluant un chemin d'accès.

**b) Ministère de la Culture et des Communications :**

M. Luc Boivin, ministre de la Culture et des Communications, transmet une correspondance à l'ensemble des municipalités du Québec pour solliciter leur collaboration à l'égard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

**c) Centraide KRTB :**

Demande de don de l'organisme Centraide KRTB dans le cadre de sa campagne de financement.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu que la ville de Dégelis verse un don de 100 \$ à la campagne Centraide 2016 au Témiscouata.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161105-6853**

**d) Fonds Jeunesse Témiscouata 2016-17 :**

Dans le but de poursuivre sa mission qui vise à favoriser la venue et le retour de jeunes diplômés dans la région, le Fonds Jeunesse Témiscouata sollicite un engagement financier de la ville de Dégelis à la hauteur de 0.25 \$ per capita.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu de verser au Fonds Jeunesse Témiscouata une contribution annuelle de 0,25 \$ per capita, soit la somme de 745 \$, dans le cadre de sa campagne de financement 2016-2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161106-6853**

**e) Club Les Perce Neige du Témiscouata :**

Dépôt d'une demande de don du Club Les Perce-Neige du Témiscouata pour sa campagne de financement 2016-2017.

Le conseil municipal transfère cette demande à la Table de concertation en loisirs.

**f) CDERVD - « L'économie... c'est féminin! » :**

La CDERVD sollicite la ville de Dégelis pour une contribution financière à son activité « L'économie...c'est féminin! » qui aura lieu en mars prochain.

Considérant que la Ville de Dégelis verse déjà une contribution annuelle de 60 000 \$ au fonctionnement de la CDERVD, le conseil de ville désire que sa participation soit prise à même ce montant pour l'organisation de cette activité.

**g) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable :**

M. le maire dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable, et demande à M. Vianney Dumont d'en faire un résumé.

M. Dumont explique que notre consommation quotidienne est beaucoup plus élevée que la moyenne provinciale, et que des mesures devront être prises pour effectuer des recherches de fuites possible sur notre réseau. Advenant que la consommation demeure trop élevée, le ministère des Affaires municipales nous informe que l'installation de compteurs d'eau sera exigée dans les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels.

Soccer Dégelis  
Programme PIC 150

**CONSIDÉRANT** que Soccer Dégelis a déposé une demande de subvention pour l'amélioration des terrains de soccer dans le cadre du programme PIC 150 (Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150) en juin 2015;

**CONSIDÉRANT** que l'acceptation du projet est conditionnelle à l'engagement financier de la ville de Dégelis à contribuer à 50% du montant total des coûts admissibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu de verser un montant de 25 000 \$ à Soccer Dégelis, soit l'équivalent de 50% des coûts du projet qui se chiffre à 50 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161107-6854**

Pro-maire

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu de nommer M. Richard Lemay à titre de pro-maire pour les mois de novembre, décembre 2016 et janvier 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161108-6854**

Tournoi de  
pompiers 2020

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'appuyer la candidature de la brigade des pompiers de Dégelis pour la tenue du Tournoi de l'APEQ 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161109-6854**

Village-relais  
Approb. dépenses

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les activités exécutées dans le cadre du dossier de reconduction pour le Programme de reconnaissance des villages-relais pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les activités ont été exécutées conformément aux présentes dépenses prévues au programme d'aide financière dans le cadre de la constitution d'un dossier de reconduction pour le Programme de reconnaissance des villages-relais et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161108-6852**

Camping municipal  
Actuel-Conseil

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis doit procéder à la mise aux normes du système de traitement des eaux usées de son camping municipal pour le rendre conforme aux exigences environnementales;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis souhaite réaliser des travaux de raccordement des eaux usées de son camping municipal au réseau d'égout municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Lemay et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis mandate la firme Actuel-Conseil pour produire une demande de certificat d'autorisation (art. 32 LQE) et d'autorisation (art. 22 LQE), et autorise cette dernière à présenter cette demande en son nom auprès des autorités environnementales concernées, notamment le MDDELCC.

2. **QUE** la ville de Dégelis s'engage à transmettre au MDDELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec le certificat et l'autorisation accordés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161110-6855**

Service de garde  
estival 2016

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu que la ville de Dégelis renouvelle sa contribution financière au montant de 3 385 \$ au Service de garde La Farandole de l'École primaire de Dégelis pour l'été 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161111-6855**

Camping-soumissions  
Étude géotechnique

**ATTENDU QUE** dans le cadre des travaux de raccordement des eaux usées du camping municipal au réseau d'égout municipal, la ville de Dégelis souhaite procéder à l'installation d'une conduite de refoulement;

**ATTENDU QUE** pour réaliser ces travaux, la ville de Dégelis désire obtenir une reconnaissance géotechnique, ainsi qu'une étude environnementale;

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions sur invitation auprès de trois firmes de laboratoire de sol et que celles-ci ont déposé leur soumission dans les délais prescrits, soit :

✓ Englobe Corp.	6 275,00 \$ (avant taxes)
✓ GHD	6 700,00 \$ (avant taxes)
✓ LER (Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup)	5 310,75 \$ (avant taxes)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'accepter la soumission de la firme LER (Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup) au montant de 5 310,75 \$, avant taxes, comme étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161112-6855**

Budget 2017  
R.I.D.T.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le budget de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata pour l'année 2017 tel que déposé, avec une quote-part municipale au montant de 286 362 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161113-6855**

Coupe d'arbres  
Hughes Caron

**ATTENDU QUE** M. Hugues Caron a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme pour l'autoriser à couper un cormier et deux épinettes sur sa propriété sise au 518, avenue Caron;

**ATTENDU QUE** ces arbres ne sont pas esthétiques, qu'il y a présence de fils électriques dans l'un d'entre eux et, qu'il existe de nombreux arbres sur le terrain;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme recommande favorablement cette demande au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser M. Hugues Caron à couper un (1) cormier et deux (2) épinettes sur sa propriété sise au 518, avenue Caron.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161114-6855**

Embauche  
Isabelle Pelletier

**ATTENDU QU'**en juillet dernier, M. Pierre-Luc Beaulieu a quitté son emploi à la ville de Dégelis à titre d'agent en loisirs et culture;

**ATTENDU QUE** le 30 juin 2016, la Ville de Dégelis a procédé à une ouverture de poste pour le remplacement de M. Pierre-Luc Beaulieu;

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a reçu plusieurs candidatures et que le comité des ressources humaines a procédé à une première sélection;

**ATTENDU QUE** ce même comité a tenu des entrevues et qu'il recommande l'embauche de Mme Isabelle Pelletier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'embaucher Mme Isabelle Pelletier au poste d'agente en loisirs et culture selon les conditions suivantes :

1. **QUE** Mme Isabelle Pelletier soit rémunérée selon l'entente salariale en vigueur à la ville de Dégelis, à l'échelon 7 de l'échelle salariale pour le poste d'agente en loisirs et culture;
2. **QUE** sa période de probation se termine le 30 avril 2017, et qu'à défaut d'avis contraire, elle obtienne automatiquement sa permanence à compter de cette date;
3. **QUE** suite à une période de trois (3) mois après son entrée en poste, elle soit admissible à l'assurance collective de la Ville de Dégelis;
4. **QU'**à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle devienne éligible au fonds de pension de la Ville de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161115-6856**

Politique  
d'embauche

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis planifie avoir plusieurs postes à combler dans les prochaines années en raison de départs à la retraite;

**ATTENDU QUE** la Ville de Dégelis souhaite définir une méthode structurée facilitant la sélection du personnel afin de combler l'ensemble des postes offerts;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'une politique d'embauche permettrait à la ville de Dégelis de se doter d'un outil pour guider les gestionnaires de la municipalité lors de l'embauche de personnel afin de retenir le meilleur candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis adopte une politique d'embauche laquelle vise à définir et encadrer l'embauche de son personnel de manière à assurer un processus équitable et en toute transparence.
2. **QUE** ladite politique soit disponible sur le site web de la ville de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161116-6856**

Période  
de questions

**Période de questions**

1. La Ville de Dégelis a-t-elle soumis un projet au Fonds Chantiers Québec-Canada?
2. Un citoyen propose d'envoyer une lettre de félicitations à M. Éric Forest, maire de Rimouski, pour sa nomination en tant que sénateur.

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161117-6856**

\_\_\_\_\_  
Normand Morin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Beaulieu  
Directeur général & greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

5 décembre 2016	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 décembre 2016 à 20:00 heures.
Présences	<p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. Hugues Caron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, M. Vianney Dumont, directeur du service d'Urbanisme et des Travaux publics, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'une dizaine de citoyens.</p>
Ordre du jour	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Hugues Caron et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté et qu'il demeure ouvert. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>161201-6857</b></p>
Points d'information	<p><b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b></p> <p><b>01. <u>Dépôt du budget 2017 - 15 décembre 2016 :</u></b></p> <p>M. le maire invite la population à assister au dépôt du budget 2017 qui se tiendra le 15 décembre prochain à 20h00 à la salle du conseil.</p> <p><b>02. <u>Consommation d'eau potable :</u></b></p> <p>En 2017, la Ville de Dégelis se procurera un corrélateur acoustique pour effectuer la recherche de fuites d'eau potable sur son réseau d'aqueduc. Le ministère de l'Environnement a souligné que notre consommation d'eau potable se situe au-delà de la moyenne canadienne et que si aucune action n'est entreprise au cours de la prochaine année, celui-ci pourrait exiger l'installation de compteurs d'eau.</p> <p><b>03. <u>Transport collectif :</u></b></p> <p>M. le maire informe l'assemblée qu'une étude pour la mise en place d'un transport collectif régional a été commandée par la M.R.C. Le rapport et les recommandations finales seront déposés dans les prochaines semaines, et la M.R.C. en fera l'analyse dans le but de statuer si l'implantation d'un tel service est possible dans la région.</p>
Période de questions	<p><b><u>Période de questions :</u></b></p> <p>Aucune question.</p>
Procès-verbal	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion régulière du 7 novembre 2016, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>161202-6857</b></p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de novembre 2016 au montant de 232 362,87 \$ est déposée.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M Richard Bard et unanimement résolu que la liste des comptes de novembre 2016 s'élevant à 232 362,87 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>161203-6857</b></p>
Déboursés	<p>La liste des déboursés de novembre 2016 est déposée au montant 81 613,49 \$.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Simon Potvin et unanimement résolu que la liste des déboursés de novembre 2016 au montant de 81 613,49 \$ soit et est acceptée. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>161204-6857</b></p>

Certificat de  
disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspon-  
dance

**CORRESPONDANCE :**

**a) Ministère des Transports - Véhicules hors route :**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informe que notre règlement no 645 concernant la circulation des véhicules hors route sur notre territoire a été approuvé et, qu'il entrera en vigueur 90 jours après son adoption.

**b) Demande d'aménagement d'un parc canin :**

Lettre d'une citoyenne qui demande à la ville de Dégelis d'aménager un parc canin. La demande sera analysée et est reportée à une prochaine réunion.

**c) Don - Action Chômage Kamouraska inc. :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et unanimement résolu que la ville de Dégelis verse un don de 50 \$ à Action Chômage Kamouraska Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161205-6858**

**d) Don - Randonnée du bonheur :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu de verser un don de 500 \$ à la Randonnée du bonheur 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161206-6858**

**e) Demande de contribution financière du Festival le Tremplin :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Hugues Caron et unanimement résolu de verser au Festival le Tremplin une contribution financière de 20 000 \$ dans le cadre de sa campagne de financement pour la 18<sup>e</sup> édition en mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161207-6858**

**f) Union des municipalités du Québec :**

L'Union des municipalités du Québec invite la ville de Dégelis à adhérer à son regroupement pour l'année 2017.

Puisque la ville fait déjà partie de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, le conseil ne donnera pas suite à cette demande.

**g) Renouvellement d'adhésion à la FQM (Fédération québécoise des Municipalités du Québec) :**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dégelis est déjà membre de la FQM et qu'elle considère que celle-ci défend bien ses intérêts;

**CONSIDÉRANT** que les services et le support offerts par la FQM correspond bien aux attentes des municipalités de notre taille;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu de renouveler l'adhésion de la ville de Dégelis à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161208-6858**

Séances  
Conseil 2017

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu de fixer la tenue des séances régulières du conseil aux dates suivantes pour l'année 2017 :

- Lundi 9 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 3 avril
- Lundi 1<sup>er</sup> mai
- Lundi 5 juin
- Lundi 3 juillet
- Lundi 14 août
- Mardi 5 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 13 novembre
- Lundi 4 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161209-6859**

Chemins à  
Double vocation

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Dégelis, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du ou des chemins Sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rue Baseley	5,05	Bois	1355

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu que la municipalité de Dégelis demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 5,05 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161210-6859**

Avis de motion  
Règlement #649

M. Simon Potvin, conseiller, donne **AVIS DE MOTION**, que lors d'une séance subséquente du conseil, il y aura présentation du règlement no 649 ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière et autres charges pour l'année 2017, et d'établir les modalités de paiement du compte de taxes.

\_\_\_\_\_  
Simon Potvin, conseiller

Avis de motion  
Règlement #650

M. Hugues Caron, conseiller, donne **AVIS DE MOTION** que lors d'une séance subséquente du conseil, il y aura présentation du règlement no 650 décrétant la tarification pour certains biens, activités ou services municipaux.

\_\_\_\_\_  
Hugues Caron, conseiller

Avis de motion  
Règl. Régime  
Retraite collectif

M. Simon Potvin, conseiller, donne **AVIS DE MOTION** que lors d'une séance subséquente du conseil, il y aura présentation d'un règlement pour la création d'un régime d'épargne retraite collectif.

\_\_\_\_\_  
Simon Potvin, conseiller

Avis de motion  
Règl. emprunt  
Égout - Camping

M. Richard Lemay, conseiller, donne **AVIS DE MOTION** que lors d'une séance subséquente du conseil, il y aura présentation d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de raccordement des eaux usées du Camping au réseau d'égout municipal.

Plan d'action  
Révisé camping

---

Richard Lemay, conseiller

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis doit réaliser des travaux de mise aux normes du système de traitement des eaux usées au camping municipal afin de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques;

**ATTENDU QUE** le 4 août 2014, la ville de Dégelis a adopté le plan d'action proposé par la firme Roche Ltée;

**ATTENDU QUE** suite au dépôt de ce plan d'action, des études complémentaires ont été réalisées afin de déterminer l'option la plus avantageuse et qu'après analyse, l'option retenue est celle du raccordement des eaux usées du camping au réseau d'égout municipal;

**ATTENDU QUE** ces démarches ont engendré des retards importants dans l'échéancier soumis dans le plan d'action 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Simon Potvin et unanimement résolu d'adopter le plan d'action révisé soumis par la firme d'ingénieurs Actuel Conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161211-6860**

Dérogation min.  
PDM-10-2016

**ATTENDU QUE** M. Daniel Lavoie a déposé une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme pour l'autoriser à construire un garage pour l'entreposage de divers équipements, sur sa propriété située au 521, Vieux Chemin;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à rendre réputée conforme la superficie maximale pour un bâtiment accessoire à 140 m<sup>2</sup> au lieu de 75 m<sup>2</sup>, et à rendre réputée conforme la superficie maximale pour l'ensemble des bâtiments accessoires à 175.15 m<sup>2</sup> au lieu de 115 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** selon les plans déposés, la hauteur des murs et la hauteur du bâtiment respectent les normes, et qu'une bande de forêt sépare sa propriété de celle du voisin;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure PDM-10-2016, laquelle rend réputée conforme la superficie maximale pour un bâtiment accessoire à 140 m<sup>2</sup> au lieu de 75 m<sup>2</sup>, soit une dérogation de 65 m<sup>2</sup>, et rend réputée conforme la superficie maximale pour l'ensemble des bâtiments accessoires à 175.15 m<sup>2</sup> au lieu de 115 m<sup>2</sup>, sur la propriété de M. Daniel Lavoie située au 521, Vieux Chemin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161212-6860**

Dérogation min.  
PDM-11-2016

**ATTENDU QUE** M. Sylvain Lavoie a déposé une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme pour la construction d'un garage sur sa propriété située au 517, rue Baseley;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à rendre réputée conforme la hauteur des murs pour un bâtiment accessoire à 5,50 mètres au lieu de 3 mètres, et à rendre réputée conforme la hauteur du bâtiment à 8,50 mètres au lieu de 5 mètres;

**ATTENDU QUE** M. Lavoie souhaite y entreposer des équipements forestiers et en faire l'entretien occasionnel;

**ATTENDU QUE** le comité d'urbanisme est favorable à la demande à certaines conditions, soit :

1. **QU'**une section boisée soit conservée entre sa propriété, celle des voisins et la voie publique, afin de préserver une zone tampon au niveau sonore et visuel.
2. **QUE** ce garage soit utilisé exclusivement à des fins personnelles, ainsi que pour l'entretien de ses équipements seulement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Dionne et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure PDM-11-2016, laquelle rend réputée conforme la hauteur des murs pour un bâtiment accessoire à 5,50 mètres au lieu de 3 mètres, et rend réputée conforme la hauteur du bâtiment à 8,50 mètres au lieu de 5 mètres, *aux conditions énumérées précédemment*, sur la propriété de M. Sylvain Lavoie située au 517, rue Baseley.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161213-6861**

Renouvellement  
Assurance

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et unanimement résolu de renouveler l'assurance générale de la ville de Dégelis avec le Groupe Ultima Inc. pour l'année 2017 au montant de 75 005 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161214-6861**

Premiers  
répondants

**CONSIDÉRANT QUE** le service de premiers répondants vise à améliorer la rapidité d'intervention des intervenants auprès de la population lors de situation d'urgence et à bonifier l'offre des services préhospitaliers sur le territoire de la ville de Dégelis et les municipalités concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis, par le biais de son service incendie, pourrait voir à la mise en place et à la gestion d'un service de premiers répondants;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir pris connaissance des avantages de ce service pour la population et de ses implications financières pour la ville, le conseil municipal de la ville de Dégelis juge à propos d'aller de l'avant pour sa mise sur pied;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Hugues Caron et unanimement résolu :

1. **QUE** la ville de Dégelis donne son accord à la mise sur pied d'un service de premiers répondants de niveau 1 (PR1).
2. **D'autoriser** M. Normand Morin, maire, et M. Fabrice Beaulieu, directeur général, à signer une entente à cet effet avec le Centre intégré de la santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS BSL).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161215-6861**

Avis de motion  
Règl. modifiant  
le règl. 591

M. Richard Bard, conseiller, donne un **AVIS DE MOTION**, que lors d'une séance ultérieure du conseil, il y aura présentation d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 591 lequel décrète la constitution d'une réserve financière pour la vidange des bassins d'aération.

---

Richard Bard, conseiller

Période  
de questions

**Période de questions :**

1. Est-ce que la Ville de Dégelis a l'intention de réaliser des travaux sur le chemin de la marina en 2017?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Potvin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**161216-6861**

---

Normand Morin, maire

---

Fabrice Beaulieu, greffier

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

15 déc. 2016 Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 15 décembre 2016 à 20 :00 heures.

Avis de convocation L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi.

Présences **SONT PRÉSENTS :**

M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Serge Dionne et M. Simon Potvin, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assistent également à la réunion Mme Véronique Morneau, trésorière, M. Fabrice Beaulieu, directeur général et greffier, ainsi que deux citoyens.

Ordre du jour Il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161201-6862**

Dépôt du Budget 2017

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et résolu unanimement d'accepter le budget 2017, ainsi que le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 de la ville de Dégelis, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161202-6862**

**DISCOURS DU BUDGET 2017**

**Dégelis, le 15 décembre 2016** - Bonsoir et bienvenue à cette séance spéciale du conseil municipal qui porte exclusivement sur le budget 2017 de la ville de Dégelis. Il me fait plaisir de vous présenter certaines de nos réalisations pour l'année se terminant au 31 décembre 2016, et de vous faire part de nos orientations pour l'année 2017. Je vous soumettrai également la répartition budgétaire de la municipalité dans toutes les sphères d'activités, ainsi que notre plan triennal des immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

Je vous informe que pour l'année 2017, la ville de Dégelis reconduit ses trois programmes d'aide financière instaurés par le passé, soit :

- ✓ Le programme résidentiel qui vise la construction domiciliaire unifamiliale et l'achat d'une première résidence;
- ✓ Le programme de soutien financier pour la mise aux normes des installations septiques;
- ✓ Le programme d'aide aux entreprises pour le secteur des commerces et services.

**Situation financière – Taux de taxation 2017**

Au 31 décembre 2016, la portion de la dette assumée par la ville se situe à 6 425 660 \$. Durant la prochaine année, la municipalité remboursera la somme de 365 500 \$ en capital sur la dette. Au total, nos remboursements seront de 531 984 \$.

En ce qui concerne le taux de taxation 2017, je vous annonce qu'il n'y aura aucune augmentation des taux variés de la taxe foncière. De plus, la tarification pour les matières résiduelles du secteur résidentiel diminue de 10 \$ pour s'établir à 165 \$/année. En ce qui concerne la taxe spéciale de 0,02 \$/100 \$ facturé par le passé pour la réfection de la prise d'eau, celle-ci disparaît en 2017 puisque la totalité de cet emprunt a été remboursé. En 2017, vous remarquerez que les taux de taxes sont répartis distinctement entre une taxe foncière générale, une taxe spéciale pour le service de la dette, ainsi qu'une taxe de secteur pour les immeubles imposables desservis par le service d'aqueduc. Cette répartition de taux est recommandée par le ministère des Affaires municipales qui précise que les municipalités doivent spécifier la proportion de ses revenus de taxes destinée au remboursement de la dette.

**Immeuble : RÉSIDENTIEL • AGRICOLE**

<b>Taxe foncière générale :</b>	1,16 \$/100 \$ d'évaluation
<b>Taxe spéciale pour le service de la dette :</b>	0,2415 \$/100 \$ d'évaluation
<b>Taxe spéciale (eau potable) :</b>	0,062 \$/100 \$ d'évaluation

<b>Services :</b>	- Aqueduc : 195 \$/an
	- Égout : 220 \$/an
	- Matières résiduelles : 165 \$/an

<b>Hors réseau d'égout :</b>	- Fosse septique (résidentiel) : 85 \$/an
	- Fosse septique (résidentiel/demi-saison) : 42,50 \$/an

**Immeuble : NON RÉSIDENTIEL • INDUSTRIEL • 6 LOGEMENTS ET + TERRAINS VAGUES DESSERVIS**

<b>Taxe foncière générale :</b>	1,32 \$/100 \$ d'évaluation
<b>Terrain vague (desservi par les services municipaux) :</b>	1,74 \$/100 \$ d'évaluation
<b>Taxe spéciale pour le service de la dette :</b>	0,2415 \$/100 \$ d'évaluation
<b>Taxe spéciale (eau potable) :</b>	0,062 \$/100 \$ d'évaluation
<b>Services (aqueduc, égout, matières résiduelles) :</b>	<i>Selon la grille de classification</i>

**Paiement du compte de taxes**

Pour les comptes de taxes *supérieurs à trois cents dollars (300 \$)*, il est encore possible de le payer en quatre (4) versements égaux. En 2017, le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance demeure à 12%. Le service Interac est toujours disponible pour les paiements au comptoir, et les paiements peuvent également être effectués par Accès-D sur internet ou par guichet automatique (Banque nationale ou Caisse Desjardins).

En terminant, je vous invite à assister aux séances du conseil, et je vous souhaite un merveilleux temps des fêtes !

*Normand Morin, maire*

**Réalisations 2016**

- Achat d'un serveur informatique
- Achat d'un photocopieur
- Asphaltage et surfaçage : - Avenues Martin & Guérette
  - Portion de la 6<sup>e</sup> Rue Est (de l'avenue Martin au pont Devlin)
  - Rue Dubé
  - Rue Joly
  - 1<sup>ère</sup> & 2<sup>e</sup> Rue Ouest
  - Rond-point de l'avenue Principale Nord (entrée ch. Neuf)
- Trottoirs : - Entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Rue Est
  - Entre la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> Rue
- Modification des services publics (aqueduc & égout) – rue des Forestiers
- Raccordement de l'aqueduc - rue Dubé & 3<sup>e</sup> Rue Ouest
- Prolongement des services - 12<sup>e</sup> Rue Ouest
- Réfection du toit du Centre communautaire & salles de bain (chambres des joueurs)
- Réfection - Terrain de soccer (en cours)
- Installation de jeux modulaires au Camping municipal
- Aménagement paysager & relocalisation de la piste cyclable et de motoneige (secteur CIT)
- Achats : - Camion Cube (Travaux publics)
  - Tondeuse Kubota 2016
  - Camion Western Star 2016 avec équipements de déneigement
- Rechargement et fossés - rang Gravel, etc.

**Faits saillants et orientations pour l'année 2017**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- ✓ Révision en matière de reddition de comptes

- ✓ Réflexion sur la structure organisationnelle
- ✓ Mise en place d'un guide de référence pour l'encadrement opérationnel

#### **COMMUNICATION AVEC LE CITOYEN**

- ✓ Quatre parutions annuelles du journal Info-Dégelis
- ✓ Révision du site internet et médias sociaux
- ✓ Développement de nouveaux outils de communication (ex. : calendrier)

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- ✓ Mise à jour des procédures de mesures d'urgence (en cours)
- ✓ Continuité dans l'application du schéma de couverture de risques

#### **TRAVAUX PUBLICS**

- ✓ Maintien des investissements sur le réseau routier
- ✓ Réfection de trottoirs
- ✓ Agrandissement du garage municipal

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- ✓ Suivi du plan d'action de la Politique municipale des personnes âgées (MADA)
- ✓ Mise à jour de la Politique familiale
- ✓ Suivi de l'impact de la mise aux normes des équipements de protection dans les résidences pour personnes âgées

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

- ✓ Mise aux normes du système de traitement des eaux usées au Camping municipal
- ✓ Sensibilisation à l'économie d'eau potable
- ✓ Achat d'un corrélateur (détecteur de fuites)
- ✓ Inspection et réfection des conduites problématiques des eaux usées

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- ✓ Poursuivre la collaboration entre la ville et la CDERVD
- ✓ Reconduction du programme d'aide aux entreprises
- ✓ Reconduction du programme d'aide résidentiel
- ✓ Participation à la transformation de l'immeuble industriel (1208, rte 185) en incubateur d'entreprises

#### **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- ✓ Révision de la réglementation d'urbanisme en vigueur
- ✓ Refonte du règlement de zonage en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC de Témiscouata
- ✓ Consultation publique sur la révision du règlement de zonage et d'urbanisme

#### **LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE**

- ✓ Compléter les aménagements pour la réfection du terrain de soccer (en cours)
- ✓ Préparation des plans pour la réfection de l'aréna et de la salle communautaire
- ✓ Préparation des Jeux 50+ Acadie-Québec (février 2018)
- ✓ Analyse de l'achalandage du Cinéma Dégelis
- ✓ Évaluation du service à la clientèle
- ✓ Réflexion sur le soutien des organismes socioculturels
- ✓ Consultation publique, plan d'action et de communication - volets Culture et Loisirs

## Prévisions budgétaires 2017

POSTE	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART
<b>Revenus :</b>	(\$)	(\$)	(\$)
Taxation	3 644 690	3 649 375	4 685
Compensations tenant lieu de taxes	418 925	416 362	(2 563)
Péréquation	326 100	207 900	(118 200)
Autres transferts	1 099 846	337 440	(762 406)
Services rendus	580 459	568 709	(11 750)
Imposition de droits	27 500	28 000	500
Amendes et pénalités	3 000	3 000	-
Intérêts	26 000	42 000	16 000
Autres revenus	85 500	218 371	132 871
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>6 212 020 \$</b>	<b>5 471 157 \$</b>	<b>(740 863) \$</b>
<b>Dépenses :</b>	(\$)	(\$)	(\$)
Administration générale	876 986	906 220	29 234
Sécurité publique	371 234	378 646	7 412
Transport	1 065 955	1 170 820	104 865
Hygiène du milieu	710 380	755 090	44 710
Santé et bien-être	50 000	54 000	4 000
Aménagement, urbanisme, développement	409 982	415 377	5 395
Loisirs et culture	939 622	949 710	10 088
Frais de financement	360 178	362 781	2 603
Remboursement de la dette à long terme	1 208 200	365 513	(842 687)
Activités d'investissement	283 050	233 000	(50 050)
Excédent accumulé	(63 567)	(120 000)	(56 433)
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>6 212 020 \$</b>	<b>5 471 157 \$</b>	<b>(740 863) \$</b>

### Surplus & réserves

#### SURPLUS ACCUMULÉ

Surplus libre au 31 décembre 2015	649 860 \$
Affectations	(150 000) \$
Augmentation – Surplus de l'année (prévu)	212 645 \$
Surplus accumulé au 31 décembre 2016	<u><u>712 505 \$</u></u>

Surplus affecté en 2015	41 971 \$
Utilisations - 2016	(7 234) \$
Remboursement en 2016	510 \$
Surplus affecté (Prog. Installations septiques 2016)	<u><u>35 247 \$</u></u>

#### RÉSERVES

Fonds de roulement au 31 décembre 2015	225 000 \$
Affectations	-
Remboursement	-
Solde du fonds de roulement	<u><u>225 000 \$</u></u>
Réserve – Vidange des étangs aérés	84 110 \$
Réserve – Entretien des chemins	65 000 \$
	<u><u>149 110 \$</u></u>

### Plan triennal des immobilisations 2017-2018-2019

Je vous présente le plan triennal des immobilisations pour les trois prochaines années. Il s'agit d'une projection des dépenses que la municipalité souhaite réaliser si les subventions sont disponibles et que les finances municipales le permettent. Évidemment, la réalisation d'un projet doit demeurer une priorité pour les élus.

Projet	Emprunt	Subvention	Opérations	Réserve	Total
<b>2017</b>					
Agrandissement Garage municipal		220 000 \$	80 000 \$	200 000 \$	500 000 \$
Terrain de soccer		21 000 \$	7 000 \$		28 000 \$
Asphalte		12 000 \$	88 000 \$		100 000 \$
Chemins Lapointe, Baseley, Marina)				65 000 \$	65 000 \$
Rénovation – Aréna			7 000 \$	18 000 \$	25 000 \$
Trottoirs			20 000 \$		20 000 \$
Camping municipal (eaux usées)		700 000 \$			700 000 \$
Corrélateur acoustique			20 000 \$		20 000 \$
MADA		11 000 \$	11 000 \$		22 000 \$
<b>Total de l'année 2017</b>	<b>- \$</b>	<b>964 000 \$</b>	<b>233 000 \$</b>	<b>283 000 \$</b>	<b>1 480 100 \$</b>
<b>2018</b>					
Système de réfrigération (aréna)	1 000 000 \$	700 000 \$			1 700 000 \$
Agrandissement Caserne			50 000 \$		50 000 \$
Amélioration dans les rangs			65 000 \$		65 000 \$
Terrains industriels	100 000 \$				100 000 \$
<b>Total de l'année 2018</b>	<b>1 100 000 \$</b>	<b>700 000 \$</b>	<b>115 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 915 000 \$</b>
<b>2019</b>					
Égout - avenue Principale	700 000 \$	1 400 000 \$			2 100 000 \$
Amélioration dans les rangs			50 000 \$		50 000 \$
<b>Total de l'année 2019</b>	<b>700 000 \$</b>	<b>1 400 000 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 150 000 \$</b>
<b>TOTAL DES PROJETS PREVUS</b>	<b>1 800 000 \$</b>	<b>3 064 000 \$</b>	<b>398 000 \$</b>	<b>283 000 \$</b>	<b>5 545 000 \$</b>

Période de questions

**Période de questions :**

1. Qu'est-ce que comprend le poste « amendes et pénalités » inscrit dans les revenus au budget?
2. Combien la Ville de Dégelis a-t-elle investi en 2016 pour les égouts du camping?
3. Quelle est la contribution financière de la Ville de Dégelis dans le festival Le Tremplin?
4. Un citoyen tient à féliciter l'ensemble des employés de la Ville de Dégelis pour la qualité de l'entretien hivernal du réseau routier.
5. Un citoyen tient à féliciter la Ville de Dégelis pour la décision d'investir dans l'infrastructure du garage municipal qu'il considère plus que nécessaire.

Levée

Il est proposé par M. Richard Lemay et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
161203-6866**

Normand Morin, maire

Fabrice Beaulieu, greffier